

Compte rendu de la septième réunion du
Comité Consultatif Régional (CCR) du
Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
(PFBC)

Douala, Cameroun 18 et 19 mai 2009

Table des matières

1. Introduction	4
2. Cérémonie d'ouverture	4
3. Gouvernance forestière en Afrique Centrale	6
3.1. Rapport sur l'Etat des Forêts (EdF) 2008 et étude prospective 2050	6
3.2. Etude prospective 2050	7
3.3. Dialogue avec les acteurs chinois du secteur forestier	8
3.4. Atelier sous régional de réflexion sur la certification forestière crédible dans le Bassin du Congo et développement des standards FSC en Afrique	9
3.5. Point sur les négociations APV entre UE et pays producteurs de bois en Afrique Centrale	10
3.6. Programme de maintien de la Biodiversité et de Gestion Durable des Forêts en RDC et processus de conversion des titres forestiers en RDC	11
4. APPUIS A LA COMIFAC	13
4.1. Evaluation de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC	13
4.2. Mise en place du Programme canadien d'appui à la COMIFAC	14
4.3. Mise en place du Programme d'appui à la COMIFAC par le FEM et la Banque Mondiale :	14
4.4. Mise en place du Programme d'appui de la BAD à la COMIFAC	16
5. DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LES FORETS	17
5.1. Etat de préparation des négociations sur le changement climatique – processus REDD	17
5.2. Partenariat AFD - ONG (CI – WCS – WWF) pour le renforcement des capacités des pays du Bassin du Congo en matière de REDD	17
5.3. Etat de négociations sur le régime international APA	18
5.4. Compte rendu des grandes conclusions de la 8 ^{ème} session du Forum des Nations-Unies sur les Forêts	18
6. MECANISME DE FINANCEMENT	20
6.1. Mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et des institutions partenaires	20
6.2. Fonds des Forêts du Bassin du Congo et financements des projets	22
6.3. Mobilisation des financements des partenaires pour la mise en œuvre du Plan de Convergence	23
7. PROCHAINES ECHEANCES	24
7.1. Commémoration de la Déclaration de Yaoundé + 10	24
7.2. Calendrier de travail du PFBC pour l'année 2009 et événements majeurs	24
7.3. Contacts en vue de la prochaine facilitation du PFBC	24
7.4. Dates de la prochaine réunion du CCR et de la prochaine grande réunion plénière du PFBC	24
8. CONCLUSIONS DE LA REUNION DU CCR	26

9. ANNEXES	29
Annexe 1 : Liste des participants au Comité Consultatif Régional, Douala 18 au 19 mai 2009	29
Annexe 2 : Allocutions à la cérémonie d'ouverture de la réunion, lundi 18 mai 2009	32
Annexe 3 : Agenda indicatif des événements majeurs à venir	39

1. Introduction

La septième réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo s'est tenue à Douala, au Cameroun les 18 et 19 mai 2009, sous la présidence de *M. Hans Schipulle*, Facilitateur du PFBC et en présence, à la cérémonie d'ouverture officielle le 18 mai, de *Mr Elvis Ngolle Ngolle*, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, pays hôte de cette réunion et de *Mr Emmanuel Bizot*, Ministre des Eaux et Forêts, Pêches et Chasses de la République Centrafricaine, Président en exercice de la COMIFAC.

Autour de 70 participants représentant les pays membres du PFBC et d'autres groupes d'acteurs (organisations internationales, ONG locales et internationales, organismes de recherches ainsi que le secteur privé) ont participé à cette réunion statutaire du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo organisée par la Facilitation allemande : le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les institutions partenaires de la COMIFAC (OCFSA, ADIE, les réseaux CEFDHAC, RAPAC, Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Union Européenne, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, RCA, RDC, Tchad, DFID, Intercoopération Suisse, FEM, la Banque Mondiale, BAD, FAO, OIBT, WWF, UICN, OFAC/FORAF, CIFOR, FSC, TRAFFIC. Pour une liste exhaustive veuillez consulter l'annexe.

En marge de cette réunion, l'occasion a été également donnée aux participants de contribuer à la réflexion menée à travers un atelier thématique sur la place de l'exploitation forestière industrielle dans la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo. Les travaux de cet atelier se sont déroulés dans l'après-midi du 19 et en matinée du 20 mai. Ils ont été modérés par Mme Cyrie Sendashonga, Coordinatrice régionale du CIFOR, et ont connu la participation des principaux acteurs du secteur privé forestier des pays du Bassin du Congo.

L'ordre du jour de la septième réunion du CCR, la liste de présences, les allocutions de la cérémonie d'ouverture ainsi qu'un agenda indicatif des événements majeurs à venir sont donnés en annexes du présent compte rendu et sont disponibles sur le site web PFBC (http://www.cbfp.org/rapports/items/Documentation_CCRDouala.html). La documentation intégrale et les conclusions de l'atelier sont également disponibles sur le site web (<http://www.cbfp.org/actualites/items/conclusions-atelierPFBC-placedelexploitationindustrielle.html>).

2. Cérémonie d'ouverture

Dans son mot introductif, *M. Hans Schipulle* a souhaité la bienvenue à tous les participants et il s'est réjoui de l'occasion de la tenue de cette réunion pour renouveler la relation spéciale entre le PFBC, la COMIFAC et le Cameroun, pays siège, où fut signé en 1999 la Déclaration de Yaoundé. En parcourant les points inscrits à l'ordre du jour, *M. Schipulle* a proposé comme pour la sixième réunion tenue en octobre 2008 à Brazzaville, que cette septième réunion du Comité Consultatif Régional du PFBC, soit considérée comme une rencontre facilitant la communication et l'échange franc entre les partenaires. Par la suite, le Facilitateur n'a pas hésité à évoquer le retard que connaît la mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC. En insistant sur la motivation initiale de plusieurs partenaires d'appuyer un processus sous-régional qui serait doté des institutions capables de pérenniser leurs interventions, le Facilitateur a voulu profiter de l'occasion

pour sensibiliser les gouvernements sur les conséquences néfastes que pourront entraîner des approches « palliatives » actuelles sur l'engagement des membres du PFBC.

M. Elvis Ngolle Ngolle, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, après avoir souhaité aux participants une très chaleureuse bienvenue à Douala, capitale économique du Cameroun, a remercié la Facilitation pour la confiance placée dans le Cameroun, qui abrite ainsi de nouveau une réunion statutaire du PFBC. Il a également remercié le Président en exercice de la COMIFAC qui a bien voulu par sa présence rehausser l'éclat de cette rencontre. Après un bref rappel de l'histoire du Partenariat, le Ministre s'est ensuite appesanti sur les acquis du Cameroun, membre du PFBC, dans sa marche vers la gestion durable de ses ressources forestières. Il s'agit notamment de l'adoption du plan d'affectation des terres consacrant près de 60% des terres au domaine forestier permanent, de 70% des forêts de production actuellement sont sous aménagement avec près de neuf cent mille hectares certifiés. En même temps, près de 18 % du domaine forestier forment le réseau d'aires protégées. Les participants ont été également informés de l'arrivée à terme des négociations du Cameroun pour la signature d'un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne depuis le 30 avril 2009, l'accord devant être signé pendant la deuxième moitié du mois de juin. En mettant l'accent sur le caractère de plateforme d'échange qui constitue le PFBC, le Ministre a pour terminer, solliciter des appuis multiformes des partenaires, pour permettre aux pays de la sous-région de faire face aux méfaits de la crise financière internationale sur le secteur forestier.

Dans son discours d'ouverture des travaux, Monsieur *Emmanuel Bizot*, Ministre des Eaux et Forêts, Pêches et Chasses de la République Centrafricaine, Président en exercice de la COMIFAC, a pour commencer, remercié la Facilitation du PFBC de l'avoir invité à la 7ième réunion du CCR et le Cameroun, pays hôte pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Pour le *Ministre Bizot*, tous les pays membres de la COMIFAC seraient aujourd'hui irréversiblement engagés sur la voie de la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers après la Déclaration de Yaoundé de mars 1999, objet par ailleurs de la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies demandant à la Communauté internationale d'appuyer les efforts des pays d'Afrique Centrale dans la gestion durable de leurs forêts. Après avoir rappelé les axes de la feuille de route de la présidence centrafricaine de la COMIFAC, le Ministre Bizot a dit travailler actuellement en étroite collaboration avec le SE/COMIFAC et les partenaires au développement dans sa mise en œuvre. Il a ensuite parlé des effets de la crise financière et économique mondiale sur le secteur forestier d'Afrique Centrale, objet d'un examen lors de la réunion de concertation des Ministres de la COMIFAC le 8 mai 2009 à Libreville au Gabon. En revenant sur les résultats de l'évaluation du plan d'opérations 2006-2008 et la planification de la deuxième phase triennale 2009-2011 du plan de convergence, M. Bizot a parlé du constat d'un faible taux de réalisation des activités planifiées dont l'une des causes essentielles serait la faible mobilisation des apports financiers tant au niveau des partenaires que des Etats. Il en a ainsi appelé les Etats d'Afrique Centrale et les partenaires afin que des moyens financiers accrus soient apportés pour la mise en œuvre plan de convergence et a plaidé pour le renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif, des coordinations nationales et des institutions partenaires de la COMIFAC. Pour éviter que les catastrophes naturelles liées à une mauvaise gestion des ressources naturelles viennent s'ajouter à la crise financière, M. Bizot a invité la communauté internationale à plus de vigilance. Il a invité pour terminer le PFBC à développer des actions en direction des institutions et des Partenaires qui hésitent encore à venir occuper leur place et participer aux réunions du PFBC et à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

3. Gouvernance forestière en Afrique Centrale

3.1. Rapport sur l'Etat des Forêts (EdF) 2008 et étude prospective 2050

Selon *M. Carlos de Wasseige* du Projet FORAF il convient d'abord rappeler que les résultats du FORAF outre la publication de l'Etat des Forêts et la mise en place d'un système de suivi « observatoire des forêts d'Afrique Centrale » (OFAC) devrait aussi contribuer à la mise en place d'une institution OFAC pour pérenniser les efforts entrepris à ce jour. *M. Martin Tadoum*, Secrétaire Exécutif adjoint de la COMIFAC, a confirmé que cette institutionnalisation demeure une préoccupation majeure pour la COMIFAC et que la réflexion engagée au niveau du dernier Conseil ordinaire des Ministres de la COMIFAC (Bangui, septembre 2008) a demandé au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de chercher à pérenniser l'observatoire des forêts.

Le travail qui se fait au FORAF concerne la définition des indicateurs, la collecte des données et les thématiques de suivi (du couvert forestier, de l'exploitation forestière et de la conservation et valorisation de la biodiversité). La collecte des données se fait au niveau régional, national (Cameroun, Congo, RDC, RCA, Gabon, GE) et au niveau des sites d'intérêt spécifique (concessions forestières, sites transfrontaliers, aires protégées, zones cynégétiques et unités de transformation). Les fournisseurs des données au FORAF sont les ONGs, le réseau ECOFAC mais aussi les administrations nationales. La collecte des données au niveau national (Cameroun, Congo, RDC, RCA, Gabon et Guinée-Equatoriale) s'organise à travers des groupes nationaux, l'encodage en ligne et les ateliers de validation. Dans ce contexte Mr de Wasseige a souligné l'importance d'un travail consciencieux au niveau des administrations forestières ayant la responsabilité et la compétence de fournir des données nationales.

La publication de la nouvelle édition « Etat des Forêts 2008 » ayant été prévue pour le printemps 2009, *Mr de Wasseige* a relevé la nécessité de réduire de quelques mois la période d'intervalle de publication de ce rapport. Des solutions envisagées pour réduire les délais et pour rester à jour avec le suivi de l'état des forêts comprennent notamment la publication des tomes moins longs ainsi que la mise en ligne plus rapide sur le site Internet.

La compatibilité de la base de données du FORAF avec les autres bases de données existantes (RAPAC etc.) a été réaffirmée. Le mémorandum de partenariat entre le FORAF et le WRI en vue de mettre en place une base de données commune a ainsi été conclu. Concernant l'harmonisation des données de l'EDF entre la FAO et l'OFAC, les efforts sont faits dans ce sens depuis la production de l'EDF 2006. D'autres efforts de partenariat sont en chantier avec tous les fournisseurs des données.

La réflexion sur l'encodage de données pour l'EDF 2010 a commencé sur la base des thématiques dégagées par l'EDF 2008 exigeant le suivi et la manipulation de données à un niveau agrégé, à savoir le bilan des aires protégées et l'approche « landscape ». D'autres thématiques transversales traitées dans le nouveau rapport concerneront le changement climatique et la sous-région, le secteur informel du bois d'œuvre, les conflits sociaux, le partage des bénéfices tirés des ressources forestières, la sécurité alimentaire (viande de brousse et ressources halieutiques, avancement,

évaluation et impact des aménagements forestiers). L'effet de la crise économique n'ayant pas été perçu aussi grave en novembre 2008 lorsque se faisait le choix des thèmes prioritaires, pourrait aussi être pris en compte dans la préparation de l'EDF 2010. La thématique bois-énergie, quant à elle, a notamment été prise en compte dans l'EDF 2008 au niveau des forêts périurbaines

S'agissant des résultats à mettre à l'actif du projet FORAF à la fin, *M. Carlos de Wasseige* estime que la COMIFAC aura finalement à sa disposition : un outil d'encodage en ligne, des procédures rodées pour la collecte des données et puis un Point Focal et un Groupe National dans chaque pays et une expertise pour la mise en œuvre des EDF d'Afrique Centrale. Concernant la prise en compte dans l'EDF de l'ensemble des dix pays de l'espace COMIFAC y compris le Burundi, le Rwanda et le Tchad, *Richard EBA'YA et Claus Falkenberg* ont précisé que cette préoccupation a été couverte lors des discussions qui ont eu lieu à Kinshasa en février 2009. Dans le cadre de la pérennisation de l'OFAC, cette préoccupation pourrait ainsi être facilement examinée. Ce qui s'est fait jusqu'à présent l'a été grâce aux financements de l'Union européenne destinés à six pays de la COMIFAC (Cameroun, Congo, RDC, Gabon, RCA, Guinée-équatoriale).

Les participants ont constaté qu'il y a besoin d'une promotion renforcée lors de la diffusion du rapport 2008. Le congrès forestier mondial en Argentine au dernier trimestre 2009 pourrait être une bonne occasion pour que les partenaires communiquent collectivement sur les progrès de la région Afrique Centrale dans le suivi du couvert forestier.

Concernant la publication des photos des peuples autochtones, *Claus Michael Falkenberg* a précisé qu'au niveau de la GTZ, la publication des photos montrant des individus s'est toujours faite avec le consentement des personnes concernées.

3.2. Etude prospective 2050

M. Martin Tadoum, Secrétaire Adjoint de la COMIFAC a précisé que l'étude prospective pour 2050 a été initiée par la France dans le cadre des négociations sur les changements climatiques. Les Termes de Référence de cette étude ont été élaborés par le CIRAD et ont pris en compte les intérêts exprimés par les partenaires. Les consultants ont été identifiés. Les résultats de cette étude permettront aux ministres de la COMIFAC de prendre une décision concernant la pérennisation de l'OFAC. L'étude permettrait également d'obtenir les tendances forestières à l'horizon 2050. C'est dans le cadre de la régionalisation qu'un certain nombre d'études devrait être menées pour servir de base.

Pour *Christophe Besacier*, il y a une nécessité de bien coordonner l'étude prospective et les autres études (modélisation - études sur les drivers de la déforestation) dans le cadre du programme de travail sur REDD des points focaux climat de la COMIFAC. *Clothilde Ngomba*, (Banque Mondiale) a suggéré que les questions relatives à l'institutionnalisation (siège) et à la pérennisation (contributions financières) de l'OFAC soient analysées à la lumière des Termes de Référence pour l'étude prospective et du contexte REDD dans la sous-région, dans la perspective d'un ancrage de l'OFAC au sein de la COMIFAC.

3.3. Dialogue avec les acteurs chinois du secteur forestier

Ce point a été présenté par *M. Samuel Makon*, Facilitateur Délégué du PFBC. Il a d'abord relevé le fait que la question du dialogue avec les opérateurs chinois a commencé depuis un certain temps, notamment avec Facilitation et quelques Partenaires au dialogue FLEG EU-Chine depuis 2007, qui a abouti au « Mécanisme bilatéral de coordination sur FLEG » en Janvier 2009, la participation de la SFAA (Ministère de Forêts en Chine) aux réunions organisées dans le cadre du PFBC (Plénière 2007 à Paris et Atelier avec le secteur privé chinois mai 2008 à Libreville, des Missions d'étude des délégations officielles chinoises en Afrique Centrale, organisées par l'IUCN¹ et le WWF en 2008. Lors du CCR tenu à Brazzaville, au Congo en octobre 2008, les partenaires ont encouragé la poursuite de ce dialogue étant donné la présence économique grandissante de la Chine dans le secteur forestier en Afrique Centrale, où on observe également l'adoption par ces pays des politiques et législations généralement orientées vers la gestion durable et participative des ressources forestières.

C'est dans ce contexte que du 20 au 27 avril 2009, le Facilitateur et le Facilitateur Délégué du PFBC ont profité de l'invitation au forum organisé par l'UICN-Chine pour renforcer les relations entre les acteurs chinois du secteur forestier et le PFBC, afin de permettre au Président et au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC d'effectuer une visite officielle en République Populaire de Chine, échanger sur les expériences chinoises en matière forestière, explorer les possibilités d'une contribution de COMIFAC/PFBC au mécanisme bilatéral de coordination UE-Chine sur FLEG et en général, discuter de l'intérêt grandissant de ce pays pour les forêts du Bassin du Congo.

Ce voyage et les discussions menées, ont permis de constater la volonté de la Chine d'agir dans la transparence et dans le respect des politiques et lois forestières des pays dans lesquels leurs entreprises opèrent. C'est pour cela qu'elle a préparé des directives sur la sylviculture et la l'exploitation forestière à l'intention des entreprises chinoises opérant à l'étranger. La promotion de ces directives chinoises sera assurée par le WWF. Pour ce qui est de l'établissement des liens formels avec la COMIFAC, il convient de faire remarquer que la coopération chinoise a déjà des liens avec l'Union Africaine et l'établissement des relations avec la COMIFAC devrait se faire dans ce contexte. La COMIFAC devrait par conséquent chercher à voir le volet forestier inscrit dans les échanges entre la Chine et l'Afrique. En attendant, l'administration forestière Chinoise est intéressée à continuer sa collaboration avec le PFBC dans la mise en œuvre des activités forestières et la participation aux réunions organisées par le PFBC et la COMIFAC. Il existe par ailleurs depuis 2009 un accord bilatéral entre la Chine et l'Union Européenne en matière de FLEGT qui couvre également l'Afrique avec un volet AFLEG. Ceci pourrait déboucher à la promotion d'une coopération triangulaire Afrique-Chine-Europe.

Dans la perspective d'établir une collaboration directe avec la Chine, le principe d'une visite de ce pays par le Président et Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a été accepté. L'élaboration d'une feuille de route pour les prochaines étapes d'une coopération plus structurée entre la Chine et la COMIFAC incluant les pistes offertes à travers l'Union Africaine est nécessaire. Les documents majeurs en relation avec ces consultations sont sur le site du PFBC (www.cbfp.org).

¹ http://cmsdata.iucn.org/downloads/chinese_forest_delegation_study_tour_2008.pdf

3.4. Atelier sous régional de réflexion sur la certification forestière crédible dans le Bassin du Congo et développement des standards FSC en Afrique

Mme Marie Mbolu de FSC/Cameroun et *M. Elie Hakizumwami* du WWF-CARPO ont présenté une synthèse de ces deux initiatives qui ont abouti à l'organisation d'une réflexion plus large sur les obstacles d'une certification crédible dans le Bassin du Congo, avec le point sur l'état d'avancement du développement plus technique d'un standard de certification sous-régional.

L'idée d'organiser l'atelier de réflexion sous-régional sur la certification crédible est née d'un constat fait au cours de l'assemblée générale du FSC à Cape Town en Afrique du Sud en novembre 2008 sur les certificats controversés et le lobbying visant la suspension de la certification FSC dans le Bassin du Congo. Les acteurs présents avaient suggéré la mise en place d'un « Groupe de Réflexion sur la certification forestière crédible dans le Bassin du Congo » en vue de discuter des sujets liés aux problèmes stratégiques et pratiques de certification forestière en Afrique centrale dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC. Les objectifs de ce groupe comprennent entre autres (1) l'échange d'expériences entre différents acteurs du secteur forestier sur la certification forestière dans le Bassin du Congo, et (2) l'identification des enjeux, de opportunités, des contraintes et des solutions potentielles pour la promotion d'une certification forestière crédible et bénéfique pour le Bassin du Congo.

Les problèmes à être étudiés par ce groupe comprenaient notamment le référentiel sous régional FSC/forêt à haute valeur de conservation, le rôle de l'Etat dans le processus de certification y compris l'aspect concernant l'affectation des terres, le renforcement des capacités et de partenariat en matière de certification, la certification et développement local, la problématique des peuples dits "autochtones", le coût de la certification forestière et les marchés locaux de bois certifié, le rôle des PCI/OAB/OIBT dans la certification, les effets/impacts de la crise de la filière bois sur le processus de certification, les aspects légalité et certification. Les priorités du FSC retenues comprennent (1) la problématique des peuples dits "autochtones" et les défis pour qu'ils accèdent aux ressources et bénéficient des retombées de la certification, (2) la nécessité de rééquilibrer les efforts selon que l'on considère les forêts tempérées ou les forêts tropicales, (3) les aspects de crédibilité de la certification y compris l'amélioration des standards, notamment ceux concernant le Bassin du Congo.

En termes de perspectives sous l'égide de la COMIFAC, et en collaboration avec l'OAB, le Comité Ad hoc mis sur pied après Cape-Town doit poursuivre le travail de (1) faciliter le processus de mise en place du groupe de réflexion, (2) mobiliser les ressources pour l'organisation des réunions futures dont la priorité sera d'approfondir les réflexions sur les préoccupations et (3) proposer des stratégies conséquentes, (4) communiquer sa feuille de route aux parties prenantes, dans les plus brefs délais (synthèse plus affinée des thèmes retenus, proposition des sous groupes de travail thématiques, calendrier, approche de travail [réunions / travail à distance]).

L'idée d'initier un **processus de développement des standards sous-régionaux FSC remonte, quant à elle**, à une rencontre inédite à Douala en octobre 2007 entre le FSC, IFIA, ATIBT et le WWF qui a permis de constater l'utilisation de standards intérimaires d'Organismes de certification conduisant à des certifications à différents niveaux, en l'absence de standards nationaux accrédités, ce qui n'est pas pour favoriser la mise en place d'une certification crédible dans le Bassin du Congo. *Marie Mbolu*

a insisté sur le fait qu'une certification crédible demande l'appui multiforme des partenaires du PFBC notamment en termes de promotion auprès des consommateurs et pour la réussite du processus de développement d'un standard régional et de standards nationaux FSC..

Il ressort des discussions tenues après l'exposé de *Mme Mbolo* que plusieurs référentiels de certification peuvent coexister dans le même pays ou dans la sous-région, le choix de l'un ou l'autre système dépendant de la réactivité du marché principal de la société exploitante vis-à-vis du certificat en question. La position privilégiée du FSC par exemple ne devrait provenir, ni d'une obligation administrative, ni du choix politique. Les participants ont aussi fortement appuyé la création formelle de ce groupe de travail qui devrait travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC. *M. Hans Schipulle* a, pour terminer, informé les participants de l'engagement du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à appuyer la sous-région dans le développement des standards sous-régionaux. Il a aussi évoqué le transfert du siège africain de FSC du Ghana au Cameroun et la demande d'adhésion au PFBC soumise par le FSC.

3.5. Point sur les négociations APV entre l'UE et les pays producteurs de bois en Afrique Centrale

Le plan d'action FLEGT de l'Union Européenne propose de signer des Accords de Partenariat Volontaire (APV) avec les pays producteurs qui souhaitent faciliter l'accès de leurs produits sur le marché de l'Union Européenne en instaurant des mesures visant une amélioration de la gouvernance du secteur forestier. L'APV est un accord légalement contraignant qui vise à lutter contre l'exploitation forestière illégale et améliorer la gestion forestière ; Il renforce les réformes en cours dans le secteur forestier et établit un système d'attestation de légalité FLEGT pour les exportations de bois vers l'UE. L'APV autorise les douanes de l'Union Européenne à exclure du marché européen tout bois qui n'aurait pas cette attestation de légalité FLEGT.

M. Marc Vandenhoute, Conseiller GTZ en appui à la Délégation de la Commission Européenne, a d'abord félicité la République du Congo qui est le premier pays de la COMIFAC à avoir signé le 9 mai 2009 un APV avec l'Union Européenne. Ayant déjà conclu les négociations, le Cameroun ne tardera pas à signer le sien, l'acte pouvant avoir lieu vers début juillet 2009. Ces deux signatures constituent le signe palpable d'un avancement considérable dans la mise en œuvre de l'axe 5 du Plan de Convergence de la COMIFAC, à savoir la valorisation des ressources forestières à travers le suivi, la gestion et l'utilisation durable des ressources forestières, la certification et la traçabilité ainsi que la lutte contre l'exploitation illicite.

M. Marc Vandenhoute a précisé qu'au Cameroun, les éléments de négociation ont 12 annexes et que le pays dispose d'une grille de légalité construite à partir de 05 indicateurs et 13 vérificateurs. Selon *M. Boudzanga Claver*, l'APV du Congo dispose de 11 annexes avec 02 grilles de légalité dont l'une se rapporte aux forêts naturelles et l'autre aux plantations. Dans les deux cas, la révision du processus de légalité a permis de déceler l'incohérence entre les textes et les vides juridiques. Pour d'autres pays qui voudraient se lancer dans des expériences similaires, les synergies seraient nécessaires pour faire face aux défis à venir, présentés par *Marc Vandenhoute*, à savoir (i) adapter et faire appliquer sur le terrain la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier (ii) enregistrer toutes les données du secteur dans la base de données centrale, (iii) mettre en place et faire appliquer les

procédures d'analyse et de réconciliation des données, (iv) assurer le suivi du contentieux (SIGICOF), (v) informatiser tous les inventaires d'exploitation, pour tous les titres, (vi) assurer un contrôle du système d'octroi des documents sécurisés, (vii) améliorer la transparence des activités dans le secteur, (viii) renforcer les capacités des agents du Ministère en charge du contrôle et du suivi.

Les questions clés, qui restent encore pendantes dans toute la problématique de légalité, sont entre autres, les suivantes:

- i) Que faire avec le bois illégal saisi et vendu aux enchères publiques?
- ii) Comment vérifier la légalité du bois importé ne possédant pas (encore) d'autorisation FLEGT?
- iii) Comment tenir compte de la démarche privée de certification de la gestion durable?
- iv) Comment améliorer la transparence?
- v) Comment assurer l'implication de la société civile dans les phases de mise en œuvre et de suivi de l'accord?

Parlant de la transparence, *M. José Ilanga*, Conseiller forêt du Ministre en charge des forêts en RDC, a indiqué qu'en RDC, les termes de référence de l'APV sont élaborés. Pour le processus de conversion des titres, le consortium WRI – AGRECO a assuré le rôle d'observateur indépendant. La campagne de l'ONG internationale « Global Witness » visant à décrire ce processus entier a été remise en question par l'ensemble des partenaires. Les négociations devraient finalement porter sur les 65 titres forestiers qui ont été retenus au terme du processus de conversion de titres.

M. Koffi de l'OAB, a émis le souhait de voir une réglementation mise en place pour les audits forestiers dans les pays d'Afrique centrale.

L'importance de la communication et des échanges entre les pays d'Afrique centrale pour les APV a été évoquée par *M. Martin Tadoum*. La Task Force AFLEG/FLEGT devrait davantage jouer son rôle d'intermédiaire pour permettre aux pays avancés dans le processus de négociation d'apporter leur expérience aux pays qui sont encore moins avancés.

Face à la situation de crise que connaît actuellement la filière bois, *M. Hans Schipulle* a aussi encouragé les pays à faire des efforts pour améliorer la traçabilité du bois au niveau national et régional et intégrer la question de la légalité du bois provenant des forêts communautaires dans le processus FLEGT. Selon le Facilitateur, le ministère en charge des forêts du Cameroun, consulté dans ce sens pendant la semaine précédant la réunion du CCR, a révélé que ce problème serait actuellement en train d'être examiné au sein de son département ministériel.

Mme Ntsame a indiqué pour terminer que, la thématique « gouvernance forestière » sera effectivement prise en compte dans le programme 2008-2011 de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux.

3.6. Programme de maintien de la Biodiversité et de Gestion Durable des Forêts en RDC et processus de conversion des titres forestiers en RDC

Ce point a été présenté par *M. Jaap Schoorl*, Coordonnateur du Programme de maintien de la biodiversité et de gestion durable des forêts en RDC avec la contribution de *M. José Ilanga*, Conseiller

forêt du Ministre en charge des forêts et de M. Jacques Tunguni, Coordonnateur National de la COMIFAC en RDC.

Pour pouvoir assainir le secteur de l'exploitation forestière industrielle en RDC, il a été lancé, à la suite de la publication du décret 5/116 du 24 octobre 2005 qui en définissait les modalités, un processus de conversion des anciens titres forestiers de ce pays en contrats de concessions forestières.

Ce processus a connu quatre étapes principales :

- La demande de conversion par le requérant, personne physique ou morale ;
- La vérification documentaire et technique par le Groupe Technique de Travail (GTT) constitué des représentants des administrations forestière et fiscale ;
- L'identification par la Société Civile des représentants des populations locale et autochtone habitant les sites des titres visés par la conversion et la désignation des délégués du secteur privé;
- L'examen par la Commission Interministérielle de conversion des titres forestiers (CIM), comprenant des représentants des populations concernées, des rapports de vérification technique du GTT et du rapport intérimaire de l'expert indépendant.

Les résultats de l'examen des requêtes reçues se résument comme suit :

- 156 requêtes de conversion reçues pour les 6 provinces forestières de la RDC, représentant 22.438.605 ha. Après examen des recours administratifs, la CIM a jugé 65 titres convertibles pour une superficie de 9.719.246 ha sur 22.438.605 ha soit 43% ;
- 16 titres bénéficiant des observations particulières de la CIM et de la dérogation du Conseil des Ministres (13 février 09) pourront être réexaminés très prochainement. Ces titres étant détenus par des sociétés ayant investi considérablement dans leurs concessions et à travers le territoire de la RDC et représentant également une source d'emploi importante.

Les autres étapes de ce processus comprennent entre autres :

- La signature de l'arrêté portant mesure de mise en œuvre des décisions de rejet des requêtes de conversion et de résiliation des anciens titres forestiers ;
- La signature des contrats de concession forestière avec les concessionnaires dont les titres ont été jugés éligibles par le processus (après négociation des cahiers de charges sociales) ;
- Le maintien du moratoire (avec les trois conditions inscrites dans le Décret présidentiel n°05/116: publication définitive des résultats du processus, résiliation des titres non convertis, adoption d'une programmation géographique (zonage) des futures allocations) ;
- La mise sur pied d'un système de contrôle efficace et performant avec l'accompagnement international ;
- Le transfert des 40% de la redevance de superficie forestière aux provinces et territoires forestiers d'origine du bois coupé ;
- La préparation et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier durable dans les concessions converties ;
- La conduite du zonage participatif multi-usage avec une large consultation des populations locales et autochtones.

L'atelier sur la mise en œuvre d'éléments des étapes post-processus de conversion des anciens titres forestiers en RDC a connu la participation multi-acteurs d'environ 153 personnes. Il visait notamment d'approfondir la réflexion sur (1) le contenu des étapes post-processus de conversion des titres forestiers, (2) les enjeux, les procédures et les modalités de réalisation de ces étapes, tant en ce qui concerne les titres convertis en concessions forestières que ceux résiliés et (3) la mise en place d'un système de monitoring de l'ensemble de ces étapes.

Les recommandations de l'atelier ont porté sur (1) les modalités de résiliation des titres forestiers non convertis, (2) modalités concernant les titres en litige, (3) le suivi du processus post-conversion des titres convertis, (4) le cahier des charges des concessions forestières, (5) l'aménagement forestier et (6) le zonage. L'objectif global de l'évaluation est de : i) évaluer la mise en œuvre du plan d'opérations triennal 2006-2008 et ii) dégager des recommandations et perspectives pour la planification de la prochaine phase triennale (2009 – 2011).

4. APPUIS A LA COMIFAC

4.1. Evaluation de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC

Ce point a été présenté par *M. Martin Tadoum*, Secrétaire Exécutif-Adjoint de la COMIFAC qui en a d'abord présenté les objectifs et la démarche méthodologique, avant de parler des résultats de l'évaluation, des recommandations et des perspectives pour le prochain plan triennal 2009-2011. Il convient de rappeler que la démarche méthodologique et les résultats d'étape de l'évaluation du plan d'opérations triennal 2006-2008 du plan de convergence avaient déjà été présentés à Brazzaville, en octobre 2008, lors de la sixième réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. *M. Martin Tadoum* a ainsi repris les éléments clés de la grille d'analyse avant de faire une synthèse des principaux résultats ci-dessous :

- Les fiches opérationnelles sous-régionales étaient de bonne qualité, malgré les faibles résultats obtenus dans la mise en œuvre du PC
- La volonté manifestée par les engagements des partenaires n'a pas été suivie par un accompagnement à la hauteur souhaitée ;
- L'appropriation du Plan d'opérations diffère suivant les types d'acteurs ;
- La communication du PC a été faible ;
- Les axes du PC ne sont pas toujours liés aux différents programmes et initiatives menés dans la sous-région ;
- Le travail de suivi et de coordination nationale du POPC reste faible ;
- Le besoin de renforcer les coordinations nationales pour une visibilité de la COMIFAC et du PC.

Les acquis dérivés au niveau sous-régional dans la mise en œuvre du POPC sont :

- L'entrée en vigueur du Traité de la COMIFAC depuis 2007 et la signature de la quasi-totalité des conventions internationales sur les forêts et l'environnement;
- Le renforcement de l'image internationale de la COMIFAC à travers les positions communes des pays membres de la COMIFAC dans le dialogue international sur les forêts tropicales;

- La reconnaissance au niveau international du Plan de Convergence comme un outil majeur, un cadre de référence et de mobilisation qui fédère plusieurs initiatives dans la sous-région ;
- La mise en place de plusieurs initiatives sous-régionales (OFAC, TNS, EDF, etc.) et des groupes thématiques de travail;
- L'adoption et la signature de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier, l'adoption d'une Directive sur la gestion durable des PFNL d'origine végétale, etc.

Les recommandations faites à l'issue de l'évaluation ont notamment trait à :

- L'élaboration de manière concertée et participative du prochain POPC
- L'amélioration du niveau d'implication de toutes les parties prenantes dans chaque pays
- L'amélioration de la communication autour du POPC
- L'amélioration de la coordination par la COMIFAC au niveau des pays
- L'obtention d'un engagement renforcé des partenaires techniques et financiers

S'agissant des perspectives, *M. Tadoum* a parlé du lancement de la planification triennale 2009-2011 immédiatement après la fin de l'évaluation du POPC 2006-2008, sur la base des recommandations ci-dessus, sa finalisation devant être faite par un Comité de rédaction mis sur pied à cet effet.

4.2. Mise en place du Programme canadien d'appui à la COMIFAC

Ce point a été présenté par *M. Jean-Claude SOH*, Conseiller-Forêts auprès de la Coopération Canadienne. Il a informé les participants de l'approbation du programme régional du Bassin du Congo. Ce programme validé depuis novembre 2006 comprend des projets suivants :

- Projet FORGN-BC : 5.000.000\$ Can
- Projet Forêt Modèle/ACDI : 5.000.000 \$ Can
- Projet Forêts modèle/RN : 15.000.000 \$ Can
- Projet Appui à la COMIFAC qui inclut le volet facilitation du PFBC : 7.000.000 \$ an. Ce projet pourrait être approuvé en été de cette année.

4.3. Mise en place du Programme d'appui à la COMIFAC par le FEM et la Banque Mondiale :

Le Programme FEM pour la Gestion Durable des Forêts du Bassin du Congo

Cet exposé a été présenté par *M. Jean-Marc Sinnassamy* du Fonds pour l'Environnement Mondial et *Mme Clotilde Ngomba* de la Banque Mondiale. Le FEM (en anglais « Global Environment Facility », GEF) est le mécanisme financier des conventions internationales liées aux ressources naturelles (changement climatique, biodiversité, désertification).

Il ressort de leurs exposés que plusieurs projets GEF3 sont en cours dans les pays en appui aux Programmes Sectoriels Forêts et Environnement, PSFE, au Gabon et au Cameroun, pour renforcer les institutions en charge des aires protégées comme en RDC ou au Tridom, ou pour lutter contre la dégradation des sols au Cameroun par exemple. Plus de 40 millions de dollars sont ainsi engagés dans les pays.

Le programme GEF4 pour la Gestion Durable des Forêts du Bassin du Congo a été approuvé au conseil du GEF de novembre 2008. Ce résultat est le fruit d'un travail collectif où les pays ont été au cœur de la mise en œuvre de la feuille de route de Libreville approuvée en février 2008 par les Ministres de la région. La Banque Mondiale assure un rôle particulier dans le programme en étant l'agence qui a présenté le programme et informera le Conseil de son état d'avancement. Tous les projets doivent être compatibles avec le plan de convergence. La COMIFAC et le Partenariat (PFBC) doivent être impliqués. Le programme est constitué de 13 projets régionaux et nationaux pour un montant de 50 millions dollars et un cofinancement attendu de 1 pour 3.

Les projets régionaux concernent : 1) un appui au renforcement des capacités REDD avec la Banque Mondiale, 2) les mécanismes de financement durable des aires protégées avec le PNUD, 3) la gestion durable de la viande de brousse avec la FAO, 4) la gestion durable des forêts avec une mention particulière de la coupe illégale du bois avec le PNUE, et enfin 5) un projet d'appui au renforcement de la COMIFAC pour la coordination et le suivi avec la Banque Mondiale.

Les projets nationaux concernent l'appui aux réseaux d'aires protégées (RDC, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine) et la gestion durable des mangroves (Cameroun). Un projet pilote testera une approche de paiement des services environnementaux dans le bassin de la Mbé au Gabon. Un projet transfrontalier vise la gestion durable des lacs Télé et Tumba entre le Congo et la RDC. 50 millions de dollars sont réservés au niveau du GEF et 159 millions de dollars de cofinancement sont annoncés en cofinancement. Ce montant devrait augmenter avec les deux projets restants (Congo et Cameroun). Une liste annotée des projets est disponible (montant, cofinancement, résumé, agence).

Les temps de préparation sont courts par rapport à ce qui a pu exister auparavant au FEM. En six mois, un document final de projet a été approuvé pour la RDC (appui au site de Maïko et des zones périphériques) et 10 concepts de projets ont été approuvés techniquement (les PIFs = formulaires d'identification des projets). Tout est fait pour maintenir les délais d'approbation des Projets de Moyenne taille (moins de un million) aux environs de 12 mois et moins de 22 mois pour les projets de grande taille (plus de un million).

Enfin, le prochain cycle du FEM (FEM5, 2010-2014) débutera l'année prochaine. Plusieurs éléments et réformes sont en discussion qui pourraient permettre d'envisager une suite ambitieuse au programme pour la Gestion Durable des Forêts du Bassin du Congo (allocations individuelles, fusions possibles des 1 Contacts: jsinnassamy@thegef.org, tel (1) 202-458-8060; cngomba@worldbank.org, tel (237) 22 20 38 15 allocations biodiversité, changement climatique et désertification pour des programmes, ouverture à d'autres agences, place de la Gestion Durable des Forêts -GDF- dans GEF5).

Informations sur des projets particuliers

La Banque Mondiale prépare un projet de 13 millions de \$ pour renforcer les capacités sur les problématiques REDD. Ce projet est préparé en collaboration et en complémentarité avec le FCPF. Le projet comporte une composante d'appui aux capacités locales, nationales et régionales pour mieux intégrer REDD dans la GDF, une composante régionale scientifique pour faire le point sur les méthodes d'inventaires et de suivi et une troisième composante pour intégrer le REDD dans les projets de GDF. Le projet est préparé avec la COMIFAC et les autres initiatives en cours dans la sous-région (WWF, GTZ, AFD, etc.).

La Banque est également responsable du projet de moyenne taille (\$800,000) d'appui à la COMIFAC sur ses capacités de coordination et de suivi des activités dans la région avec une attention particulière au programme GEF comme test grandeur nature. La Banque Mondiale est prête à appuyer le processus de l'audit institutionnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

4.4. Mise en place du Programme d'appui de la BAD à la COMIFAC

Ce point a été présenté par *M. Abdoulaye Dagamaïssa* de la BAD. Il était question d'informer les membres du PFBC sur l'approbation depuis le 11 mars 2009 par le Conseil de Direction de la Banque Africaine de Développement de l'accord de don relatif au Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo). Ce don d'un montant total de 37,2 millions UE comprend 32 millions UE que la Bad a accordés à la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et 5 millions UE de co-financement accordés par la CEEAC à ce programme qui sera exécuté par la COMIFAC.

La finalité du Programme est de contribuer à la gestion durable et concertée des ressources forestières et des aires protégées représentatives de la diversité biologique et des écosystèmes de la Sous-région d'Afrique Centrale, pour le bien être des populations et l'équilibre écologique de la planète. L'objectif est d'assurer la régénération des écosystèmes et améliorer les conditions de vie des populations et le renforcement des institutions en charge du plan de convergence de la COMIFAC.

Le programme a quatre composantes : (1) Appui à la COMIFAC et ses institutions associées, (2) Renforcement et promotion de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, (3) Promotion durable du bien-être des populations et (4) Gestion du Programme. On vise d'ailleurs à concentrer et coordonner le programme PACEBCo de la BAD au sein d'un bureau plus large de coopération, ce qui devrait faciliter le travail dans l'intérêt de la COMIFAC. Cette approche devrait être prise en compte par tous les partenaires qui apportent des appuis à la COMIFAC.

L'appui à la COMIFAC apporté par les partenaires différents se décline donc autour d'un appui au Secrétariat exécutif de la COMIFAC, auprès des coordinations nationales ainsi qu'aux organisations partenaires de la COMIFAC. Les participants dans l'ensemble ont souligné qu'il serait indispensable de veiller sur une coordination efficace des contributions visant le renforcement des capacités de la COMIFAC, en vue d'éviter le chevauchement et la duplication des efforts d'une part et de faciliter le travail du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'autre part.

M. Hans Schipulle a rappelé à l'attention des partenaires, que la problématique de l'équilibre entre les appuis apportés aux ONG et aux structures étatiques répond aux préoccupations de la Déclaration de Paris et du Plan d'action d'Accra. Il n'y a pas de solutions toutes faites, des « blue print », car le problème de gouvernance existe tant du côté des structures étatiques que des ONG. On a souhaité la promotion d'une approche commune et la présence de tous dans toutes les concertations. Dans la perspective d'améliorer l'efficacité des interventions, la question de chef de file par thème, proposé par la Facilitation lors de la 5^{ième} réunion CCR à Bangui (avril 2008), mérite aussi d'être revisitée.

5. DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LES FORETS

5.1. Etat de préparation des négociations sur le changement climatique – processus REDD

Ce point a été présenté par M. Christophe Besacier de la Coopération Française qui a résumé les avancées sur l'état de préparation des négociations sur le changement climatique et le processus REDD.

Il a ensuite fait le point sur les avancées réelles depuis octobre 2008 en résumant quelques éléments sur la conférence de Poznan en 2008. Toute une série de projets sont en cours de préparation et de nombreux pays du Bassin du Congo ont soumis de R-PIN. De nombreuses incertitudes persistent concernant le suivi du REDD et sur la manière d'envisager les relations avec les communautés locales pour l'application des méthodologies REDD.

Les points focaux ont également participé à la session de négociations sur le climat à Bonn (29 mars-8 avril 2009) où la discussion a évolué vers « REDD+ », tenant en compte non seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation, mais également, le maintien ou l'augmentation des stocks de carbone par la gestion forestière durable et le boisement dans les pays en développement. Plusieurs réunions organisées par la facilitation Allemande ont réuni en parallèle les points focaux climat de la COMIFAC. Des conclusions écrites détaillées de cette session d'avril à Bonn restent à être traduites dans une proposition de texte concrète en vue de la prochaine session de Bonn (juin 2009) et de l'accord de Copenhague.

Par rapport à la mise en œuvre du programme REDD on constate actuellement plusieurs initiatives auxquelles les pays de la COMIFAC sont impliqués ou pourraient être impliqués, dont la FCPF de la Banque mondiale, le programme UN-REDD, le Partenariat AFD – ONG (WWF) et d'autres. Selon Mr Besacier, il règne une certaine cacophonie autour des appuis à la thématique REDD et on constate encore un déficit de coordination entre les partenaires membres du PFBC. *M. Besacier* a insisté en conséquence sur le besoin de mettre rapidement en place les cellules nationales et de les renforcer au besoin avec de l'expertise extérieure. Sur ce thème, il a également évoqué le rôle fondamental que le SE COMIFAC doit assurer dans la coordination régionale pour assurer une bonne cohérence des activités REDD dans le Bassin du Congo (Actions nationales/Actions régionales). Il a constaté également des retards inquiétants dans la mise en œuvre du programme de travail pour éclairer certains aspects des prochaines échéances de la négociation à Nairobi (Ministres Africains en mai 2009) et Copenhague. Il a enfin souligné la nécessité d'une plus forte mobilisation politique des pays de la région pour une négociation qui sera avant tout « politique » à Copenhague.

5.2. Partenariat AFD - ONG (CI – WCS – WWF) pour le renforcement des capacités des pays du Bassin du Congo en matière de REDD

M. André Kamdem du WWF-CARPO a présenté un projet d'appui au niveau régional pour catalyser l'émergence d'un mécanisme de financement du REDD (notamment en complémentarité avec le FCPF) et pour renforcer les capacités des pays du Bassin du Congo en matière de REDD. Ceci doit être réalisé par le partenariat entre l'AFD et des ONGs (CI – WCS – WWF). Pendant quatre ans depuis avril 2009, le partenariat propose d'intervenir à trois niveaux avec un financement total de 3 millions Euros (dont 47% par l'AFD et 53% par les ONGs). Le WWF occupe le rôle de chef de file pour les ONGs. Premièrement il s'agit d'un appui pour renforcer les capacités du Groupe de Travail Climat

pour la mise en œuvre d'un programme de travail commun REDD des pays du Bassin du Congo qui comprend la coordination du dialogue régional sur le positionnement REDD, l'actualisation et suivi de la mise en œuvre du programme de travail, l'intégration des initiatives des partenaires techniques et financiers sur le REDD et la gestion des initiatives régionales sur le REDD. Deuxièmement, le partenariat appuie les capacités institutionnelles et techniques au niveau national dans les pays Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC et troisièmement, il met en œuvre des projets pilotes dans la région et recherche des investisseurs.

5.3. Etat de négociations sur le régime international APA

Pour présenter cette activité, *M. Oko Rufin*, Coordonnateur Technique de l'OCFSA et Co-pilote du Groupe de travail sur la Biodiversité en Afrique centrale a fait le point du régime international APA depuis la COP 7 des Parties à la CDB de Kuala Lumpur en 2007, la COP8 de Curitiba (Brésil) à la COP 9 de Bonn en Mai 2008, en passant par la 6^{ème} réunion du GTAPA de Genève en janvier 2008. Il a rappelé que le problème d'élaboration et de négociation d'un Régime International sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, a constitué une préoccupation de toutes les Parties à la CDB et des autres acteurs impliqués dans ce processus.

A la réunion du GTAPA 7 de Paris en avril 2009, les éléments suivants du Régime International (RI) sur APA ont été examinés. Il s'agit de : l'objectif, la Portée, la Conformité, l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages. Se fondant sur le principe de Consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC= Prior Informed Consent) et des Conditions convenues de commun accord (MAC= Mutual Agreed Conditions), et partant du principe de Gagnant/gagnant dans les négociations, les différents éléments du RI sur APA ont été adoptés.

En conclusion l'on retiendra que la négociation, structurée autour des principes du compromis et du Gagnant /gagnant, le consensus notamment sur les rapports des groupes des experts juridiques et techniques ainsi que l'annonce par la Norvège de l'adoption par ce pays d'une législation nationale d'APA a permis des avancées très significatives vers son adoption à la COP 10 de Nagoya en 2010.

La problématique sur la Nature du Régime International (contraignant ou non contraignant) sera examinée à la 8^{ème} réunion du GTAPA à Kuala Lumpur en Novembre 2009. La 9^{ème} et dernière réunion de ce Groupe de Travail, prévue pour début 2010 avant Nagoya parachèvera l'ébauche définitive du Régime International APA à présenter à la COP 10.

5.4. Compte rendu des grandes conclusions de la 8^{ème} session du Forum des Nations-Unies sur les Forêts

Ce point a été présenté par *M. Martin Tadoum*, Secrétaire Exécutif-Adjoint de la COMIFAC, *M. Herbert Christ*, Coordinateur de la Facilitation allemande du PFBC et Honorable Jean-Jacques Zam, Coordonnateur du REPAR (Réseau des Parlementaires). Il a porté sur les principales conclusions de la huitième session du Forum des Nations-Unies sur les Forêts (FNUF) dont les travaux se sont tenus à New-York, aux Etats-Unis du 20 avril au 1^{er} mai 2009. Le FNUF est l'organe subsidiaire des Nations-Unies qui est en train de négocier une convention internationale sur les forêts.

Dans le cadre de la préparation des pays de l'espace COMIFAC aux travaux du FNUF-8, une réunion préparatoire a été organisée à Douala les 24 et 25 mars 2009. Les résultats de cette rencontre ont

permis la définition de la position commune de l'Afrique centrale ainsi que la définition d'une stratégie de négociation.

La huitième session du FNUF visait d'analyser les progrès et s'accorder sur la mise en œuvre de l'instrument non contraignant sur la gestion durable des forêts. Les travaux ont porté sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de gestion durable des forêts, sur les contributions régionales et sous-régionales, sur la thématique forêt dans un environnement en cours d'évolution, les moyens de mise en œuvre de la gestion durable des forêts, le dialogue multi-acteurs, le renforcement de la coopération, la politique et le programme de Coordination, y compris la fourniture d'autres conseils au CPF (Collaborative Partnership on Forests).

Les travaux ont été organisés en sessions plénières (exposés, panel d'échanges, dialogue multi acteurs), en travaux de groupes et en d'autres réunions (réunions informelles groupes régionaux : Afrique, UE, G77 et la Chine). Pendant les travaux en plénière et dans des groupes de travail, la faiblesse du groupe Afrique, selon *Jean-Jacques Zam* était la non maîtrise des enjeux de conservation des forêts notamment le Carbone séquestré (tonnage). Le point d'achoppement était soit la mise en œuvre d'un fonds mondial ou d'un mécanisme de financement. Les travaux ont encouragé la collaboration et la coopération accrue entre les parties prenantes ainsi que l'exploitation des produits issus des forêts gérées durablement.

La COMIFAC a contribué au panel d'échanges sur le thème des « perspectives régionales sur les forêts dans un environnement en évolution » et qui était composé des représentants d'ASEAN, de la COMIFAC, de l'organisation des Etats américains, de la conférence ministérielle de la protection des forêts d'Europe. Elle a également, en collaboration avec la Facilitation PFBC, organisé un « side event » qui portait sur les leçons tirées des partenariats régionales (COMIFAC et PFBC). Il a eu comme objectif de communiquer le mode de travail dans la sous-région à l'instar de l'appui apporté au Groupe de Travail sur le Changement Climatique, la participation dans le panel des délégués d'Afrique centrale. Le message a porté sur le travail dans la sous-région en appui au Groupe de travail climat. Le PFBC a été présenté avec l'appui de Mme *Jan Mac Alpine*, Directrice du FNUF et ancienne Facilitatrice américaine du PFBC et Herbert Christ, Coordinateur de la Facilitation allemande du PFBC. D'autres membres présents sur place, tels que les USA, la France, l'UE, ainsi que la Chine, et d'autres initiatives régionales (Communauté pour le Pacifique) ont également participé.

En résumant les expériences de cette conférence et des réunions préparatoires, M. *Martin Tadoum* a souligné l'importance de la réunion préparatoire de Douala qui a permis de définir une stratégie commune de négociation et de porter la position des pays du Bassin du Congo à l'attention du groupe Afrique lors d'un autre atelier préparatoire organisé plus tard à Nairobi. Par conséquent, la position de l'Afrique Centrale a été prise en compte dans la position de l'Afrique. Cette stratégie devrait être complétée par une implication des négociateurs / diplomates dans ces réunions techniques afin d'assurer une cohérence verticale dans les négociations et une meilleure communication entre les responsables politiques et techniques.

Concernant l'engagement des représentants COMIFAC lors des échanges, le Secrétaire Exécutif Adjoint a estimé que l'Afrique Centrale a été très active et que la participation au panel régional avec

la présentation de la position et du travail en général dans la sous-région était fortement apprécié e par les participants de la conférence, et a contribué à augmenter la visibilité de la COMIFAC .

La prochaine session du Forum se tiendra en janvier 2011 et aura pour thème « Forest for people, Livelihoods and Poverty Eradication ».

6. MECANISME DE FINANCEMENT

6.1. Mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et des institutions partenaires

Avant de présenter avec franchise et transparence les obstacles que la COMIFAC rencontre dans la mise en place du mécanisme de financement, le Secrétaire Exécutif, *M. Raymond Mbitikon*, a tenu à remercier les partenaires et la Facilitation allemande pour les appuis multiformes apportés jusqu'ici à la COMIFAC. Cette 7^{ième} réunion du CCR permettra ainsi à la nouvelle équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de rencontrer différents autres partenaires en plus de ceux déjà rencontrés au niveau du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. *M. Mbitikon* a ensuite rappelé aux participants la gravité de la situation, qui est préoccupante et demande une solution concertée.

La COMIFAC comme les autres institutions partenaires doit son fonctionnement aux contributions égalitaires des pays membres. En 2005, les Chefs d'Etat ont pris la décision de mettre en place un mécanisme de financement autonome. Mais à heure actuelle le taux de recouvrement de ces contributions égalitaires des pays membres n'est que de 42% . Une nouvelle étude a été réalisée pour déterminer les besoins de la COMIFAC et les recommandations qui en sont ressorties ont été validées lors du Conseil des Ministres en Septembre 2008 à Bangui. Depuis, un seul pays (la République Centrafricaine a réussi à mettre ce mécanisme en place.

Selon *M. Mbitikon*, un autre événement qui aurait brouillé les cartes était l'intégration de la COMIFAC dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 2007. Les recommandations des Ministres ont proposé une concertation entre la COMIFAC et la CEEAC pour déterminer les responsabilités budgétaires. En mars 2009, il s'est tenu une réunion de concertation entre le Président en Exercice de la COMIFAC et la CEEAC. La CEEAC ne reconnaît pas (1) qu'il lui revient de mettre en œuvre le décaissement du budget de fonctionnement de la COMIFAC, (2) que les ressources qui proviendraient du mécanisme de recouvrement actuel ne seraient pas mises totalement à la disposition de la CEEAC. Ce qui ne lui permettrait pas de décaisser les appuis financiers attendus par la COMIFAC.

Lors d'une dernière réunion de concertation entre les Ministres de la COMIFAC tenue à Libreville la question sur le financement de la COMIFAC a été soulevée et les représentants des autorités ministérielles présentes ont déclaré à l'unanimité que le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et la CEEAC devraient s'accorder pour inscrire ce point à l'ordre du jour du Sommet des Chefs d'Etats « Yaoundé + 10 » qui aura lieu en juin 2010 à Kinshasa.

L'Honorable *Jean-Jacques Zam*, Coordonnateur Régional du REPAR, a reconnu qu'aujourd'hui le mécanisme de financement n'est pas encore une priorité pour beaucoup de pays membres de la COMIFAC et leurs administrations respectives. Il y a des pays où l'information relative au mécanisme de financement autonome n'est ni maîtrisé par les Ministres en charge des Forêts ni par ceux des finances. Un exemple illustratif pour cette non-priorisation serait l'annulation de la réunion de Mongomo en janvier 2008 à laquelle les représentants des Ministres des finances auraient participé. Les lacunes dans la mise en œuvre de la déclaration des Chefs d'Etats concernant l'exécution de la décision sur le mécanisme de financement autonome mène aussi à la réflexion de savoir si l'arrimage de la COMIFAC à la CEEAC a réellement été avantageux. Pour *M. Christophe Besacier*, il y a une certaine cohérence du processus d'intégration sous-régionale dans la décision des Chefs d'Etat de faire de la COMIFAC une institution spécialisée de la CEEAC. Par contre il ne faut pas que ce processus devienne un handicap pour la mobilisation des ressources nationales dans le cadre du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et/ou de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) de la CEEAC. Il ne faut donc pas que la CEEAC se positionne comme les autres partenaires techniques et financiers en refusant de contribuer au fonctionnement de la COMIFAC et de ses institutions partenaires. Au contraire, si elle mobilise les ressources du mécanisme de financement autonome pour simplifier la collecte dans le cadre de la CCI, elle doit alors apporter les ressources nécessaires au fonctionnement de la COMIFAC.

Pour *M. Zam*, il reste à développer une stratégie politique efficace où le Président en exercice de la COMIFAC devrait rencontrer les Ministres en charge des forêts ou même les premiers Ministres des pays de l'espace COMIFAC pour faire avancer la question. Pour *M. Benga* du MINFOF, l'idéal serait également de revenir sur la table de travail et faciliter la rencontre entre les Ministres en charge des Forêts et ceux des Finances pour que des propositions soient faites aux Chefs d'Etat. C'est l'idéal. Concernant l'organisation d'une tournée de sensibilisation des chefs d'Etat par le Président en exercice de la COMIFAC, *M. Besacier* ne croit pas vraiment à cette option. Une telle tournée est évoquée depuis l'année 2006 par les Présidences successives de la COMIFAC (Gabon, Guinée Equatoriale et aujourd'hui RCA) et n'a pas pu être organisée pour des raisons pratiques (ressources financières - disponibilités des Chefs d'Etats à recevoir le Ministre en charge de la COMIFAC). En plus chaque Ministre en charge des forêts peut très bien évoquer ce sujet avec son Ministre des finances et faire "valider les textes nécessaires" en conseil des Ministres au niveau national sans pour autant avoir besoin du soutien du Président en exercice de la COMIFAC. En effet, la mise en place de ce mécanisme de financement autonome de la COMIFAC est déjà une résolution des chefs d'Etat de Brazzaville (février 2005) et, par conséquent, une tournée de "sensibilisation" semble superflu puisque chaque pays devrait déjà chercher à mettre en place la solution durable comme l'ont décidé les autorités de RCA.

Pour *M. Claus Michael Falkenberg*, les solutions à travers le financement des partenaires sont peu durables. Il y a des projets d'envergure qui doivent se développer et desquels un petit pourcentage des fonds issus des financements des partenaires pourrait retarder de plusieurs années les avancées souhaitées par rapport au mécanisme de financement autonome. Il a été rejoint dans son constat par *M. Besacier* qui a demandé si l'accompagnement des activités de la COMIFAC par les partenaires depuis février 2005 n'a pas finalement retardé l'action des gouvernements pour mettre en place les mesures nécessaires au financement de leur institution régionale? On

reproche d'ailleurs parfois à certains partenaires d'avoir trop d'influence sur le programme de travail de la COMIFAC. Est ce que l'autonomie financière de la COMIFAC, à travers la mise en place du mécanisme autonome de financement ne serait pas une solution pour sortir l'institution de sa dépendance vis à vis de certains partenaires techniques et financiers ?

Pour *M. Jean-Pierre Agnangoye*, Secrétaire Exécutif du RAPAC, peu avant la naissance du Processus du Plan de Convergence, il était clair que sa conception était basée sur les financements des pays et que les financements des partenaires devraient venir en appui. Mais après la naissance du PFBC à Johannesburg, les ambitions du Plan de Convergence ont été accrues et les attentes se sont tournées vers les appuis des partenaires. Aujourd'hui, bien que nous n'aimons pas entendre parler des conditionnalités, il est opportun de faire des contributions des pays une conditionnalité pour poursuivre les appuis au Plan de Convergence.

M. Hans Schipulle, Facilitateur du PFBC et M. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ont finalement résumé la position des membres PFBC : La COMIFAC en tant qu'institution capable de définir et mettre en œuvre une politique forestière régionale n'est pas crédible si elle ne peut pas opérer à cause des problèmes financiers. Par conséquent, les pays membres sont appelés à prendre en mains le financement autonome de leur institution afin d'améliorer sa crédibilité politique. En même temps, le PFBC a reconnu que le problème du mécanisme de financement autonome dépasse le cadre du CCR et nécessite notamment une concertation entre les ministres des forêts et des finances. L'initiative d'organiser une telle réunion pourrait être prise par la Présidence en exercice de la COMIFAC. C'est dans ce sens que le SE COMIFAC et le PFBC œuvrent pour la sensibilisation des pays de l'espace COMIFAC sur cette question.

Les membres PFBC sont d'accord dans leur analyse de la situation de financement des institutions du système COMIFAC qu'ils estiment comme étant catastrophique. Ils rejettent à l'unanimité toute solution de substitution d'un système de financement autonome par d'autres financements, et plus particulièrement basée sur des projets d'appuis. Seul un effort politique considérable de la sous-région peut et doit apporter une solution au problème. Tous les partenaires doivent être attentifs à ne pas mettre en péril ce consensus par des signaux ambigus en matière de soutien financier du système COMIFAC.

6.2. Fonds des Forêts du Bassin du Congo et financements des projets

Cette activité a été présentée par *M. Abdoulaye Dagamaissa* de la BAD. Il a d'abord précisé que le secrétariat intérimaire du Fonds sur les Forêts du Bassin du Congo poursuit son travail jusqu'à la mise en place du Secrétariat proprement dit du Fonds. Il a par la suite présenté les objectifs du Fonds à savoir (1) la réduction de la pauvreté, (2) la réduction des émissions des gaz à effet de serre et (3) le ralentissement du taux de déforestation et de la dégradation.

Le mécanisme de financement se fait sur (1) appel à proposition et (2) à travers des projets initiées par le conseil de Direction du FFBC en réponse aux besoins et déficits constatés des différents acteurs du bassin du Congo. Le secrétariat du Fonds travaille avec le Conseil d'administration en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Un appel à candidature a été lancé

et un certain nombre de projets ont été sélectionnés. Cependant, parmi ces projets, très peu sont issus des structures étatiques.

Les coordonnateurs nationaux de la COMIFAC sont responsables de la qualité des projets à soumettre à la sélection. Il en est de même du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui devra s'assurer de la qualité et des liens possibles des thématiques des projets avec les axes du Plan de Convergence.

Les critères de préparation des soumissions sont en cours de révision et le manuel d'opération est en cours de finalisation et sera mis à la disposition des utilisateurs.

Les leçons tirées

- Accroître la période de consultation avec la COMIFAC, et en particulier le Coordonnateur National (Obtention des opinions et réflexion des Ministères et du Secrétariat ;
- Accroître la dissémination des informations sur les appels à proposition: (Coordonnateur National, ONG, AGF).
- Accroître la période entre l'annonce et la date de soumission des notes conceptuelles (1^{ère} Etape).
- Encourager les propositions de projet de qualité venant des institutions publiques et des ONG nationales et locales.

Prochaines étapes :

- 5^{ème} et 6^{ème} Réunions du Comité de Direction: Décisions sur les propositions du « pipeline »
- L'annonce du 2^{ème} Appel à Proposition : (3^{ème} trimestre, 2009)
- Réunion avec les responsables des projets soutenus par FFBC (Sept. 09)
- Notes d'information pour les Coordonnateurs Nationaux et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (Juillet 09) & séances d'information (Sept. 09).
- Engagement des Membres du Comité de Direction dans les préparatifs du Sommet de Copenhague

Dans le cadre de cette présentation, il a été suggéré la nécessité d'assurer la coordination en termes de réponse des projets aux priorités nationales des pays de l'espace COMIFAC et d'assurer la qualité des projets en termes de leurs capacités d'apporter les changements/impacts souhaités.

6.3. Mobilisation des financements des partenaires pour la mise en œuvre du Plan de Convergence

Cette activité a été introduite par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et un tour de table a permis de recueillir les avis des uns et des autres.

Pour Mme *Clotilde Ngomba*, de la Banque Mondiale, il faut éviter de confondre la crédibilité de la COMIFAC et l'insuffisance de l'information. En réalité, le plan de Convergence est apprécié et utilisé par tous les bailleurs. Mais très peu d'entre eux s'attardent de parler du PC. Il y a donc parfois un mélange des préoccupations techniques et politiques. *Mme Clotilde Ngomba* a rappelé qu'au lendemain de la naissance de la COMIFAC, il y a eu deux études à savoir : (1) mécanisme institutionnel de la COMIFAC et (2) mécanisme de financement. Les résultats de ces études n'ont jamais été mis en œuvre. Un autre fait important à souligner est le fait que la COMIFAC a un organigramme provisoire. Elle est constituée des organisations qui disposent des conseils

d'administration et d'autres qui sont régies par le Conseil des Ministres. Il y a donc un problème d'harmonisation à résoudre.

Pour *M. Hans Schipulle* la réunion de concertation des Ministre organisée à Libreville au Gabon avait pour but d'avancer sur les observations ci-dessus faites par Clotilde. Les partenaires ne pouvant appuyer la COMIFAC que sur le volet relatif à la mise en œuvre de son Plan de Convergence.

7. PROCHAINES ECHEANCES

7.1. Commémoration de la Déclaration de Yaoundé + 10

Le lieu de la commémoration de Yaoundé + 10 serait Kinshasa. Au cours des deux dernières sessions ordinaires de la conférence des Ministres de la COMIFAC, le Ministre en charge des forêts de la RDC avait déjà exprimé le désir de son pays d'abriter ce Sommet. A la demande de la RDC, ce Sommet Yaoundé + 10 devrait coïncider au 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de ce pays. Pendant ce CCR, le Cameroun a également exprimé son désir d'abriter les travaux du Sommet Yaoundé + 10. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a promis de se rapprocher du Ministre en charge des Forêts et de la Faune du Cameroun pour résoudre cette question.

Il convient de rappeler que le Sommet Yaoundé + 10 sera aussi l'occasion pour la Facilitation allemande du PFBC de passer le témoin à un autre partenaire. Le coût total de ce Sommet n'est pas connu, cependant, le WWF est intéressé à accompagner ce processus.

7.2. Calendrier de travail du PFBC pour l'année 2009 et événements majeurs prévus dans la sous-région

Une plénière du PFBC sera organisée en novembre 2009 à Yaoundé et coïncidera avec l'installation à Yaoundé Cameroun du siège africain du FSC International .

7.3. Contacts en vue de la prochaine facilitation du PFBC

Deux partenaires manifestent un intérêt pour assurer la facilitation du PFBC après l'Allemagne. Il s'agit du Canada et de l'Union Européenne. Alors que l'Union Européenne a déjà clairement exprimé son engagement pour la facilitation du PFBC, il n'y a pas encore une confirmation de l'engagement politique du Canada en faveur de la facilitation, malgré le fait que le Canada a inscrit la composante « facilitation du PFBC» dans son programme d'appui à la COMIFAC en cours de planification. Au plus tard en novembre 2009, lors de la plénière du PFBC, le prochain facilitateur devrait être connu, et ce, dans l'intérêt de tous les partenaires.

7.4. Dates de la prochaine réunion du CCR et de la prochaine grande réunion plénière du PFBC

La prochaine réunion du CCR sera une plénière qui se tiendra à Yaoundé (Cameroun) en novembre 2009. Cette plénière sera organisée en collaboration avec la réunion du Conseil d'Administration du FSC International qui aura déjà installé son siège africain à Yaoundé au Cameroun.

A l'occasion de cette plénière, le FSC International pourrait appuyer l'organisation d'un dialogue sur la certification. Le regroupement de ces deux événements serait intéressant si le Bassin du Congo se veut être moteur de la gestion durable des ressources forestières. Le souhait serait de tenir cette plénière dans la deuxième quinzaine de novembre étant donné que pendant la première quinzaine,

l'OIBT se prépare à organiser sa réunion à laquelle plusieurs partenaires des pays de l'espace COMIFAC seraient conviés.

Etant donné qu'une plénière qui aura lieu en novembre 2009, rentrera déjà dans l'agenda autour de la COP UNFCCC à Copenhague, il serait important d'élargir également la participation aux ministres de l'environnement.

8. CONCLUSIONS DE LA REUNION DU CCR

- La septième réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a connu une participation massive des membres de la sous-région y compris l'institution de tutelle et des institutions locales partenaires de la COMIFAC,. Près de 90 participants représentant les pays membres, les organisations internationales, des ONG locales et internationales, des organismes de recherches ainsi que le secteur privé ont participé à cette réunion statutaire du Partenariat organisée par la Facilitation allemande. Les assises étaient également honorées par la présence de M ; Elvis Ngolle Ngolle, Ministre en charge des forêts du Cameroun, pays hôte de cette réunion et de M. Emanuel Bizot, Ministre en charge des forêts de la République Centrafricaine, Président en exercice de la COMIFAC.
- Après avoir été évoqué par le Facilitateur dans son mot d'introduction, le sujet relatif au **mécanisme de financement autonome** de la COMIFAC a constitué un des éléments clés des discussions en plénière. Les partenaires ont souligné que leur motivation initiale d'intervenir dans le secteur forestier de la sous-région était largement fondée sur la possibilité de soutenir des institutions viables placées au cœur d'un processus souverain des pays d'Afrique Centrale. Aujourd'hui, les membres du PFBC sont tous d'accord que la situation financière de cette institution intergouvernementale est catastrophique, son fonctionnement ainsi que celui des institutions du système COMIFAC est précaire et le problème de sa crédibilité s'impose. Ce dernier problème s'aggrave d'ailleurs avec l'accroissement des tâches de la COMIFAC dans la coordination de nombreux projets financés par des partenaires.
- L'ensemble des partenaires partagent le fait qu'il faut trouver une fondation solide et un financement durable de cette institution au lieu de continuer à utiliser des portes de secours. La responsabilité de ne plus repousser le sujet est du côté des pays membres de la COMIFAC, d'autant plus que les déclarations et accords signés par les Ministres à ce sujet sont à priori assez clairs. Mais les membres du PFBC ont aussi une responsabilité à assumer dans la conception de leurs programmes d'appui et le recours parfois trop volontaire accordé aux financements externes. Ils sont tous unanimes à rejeter toute solution de substitution d'un système de financement autonome par d'autres financements et notamment ceux basés sur des projets d'appuis qui n'ont aucun caractère durable. Les membres du PFBC pensent que seul un effort politique conséquent de la sous-région peut et doit apporter une solution au problème. Ils pensent que tous les partenaires doivent être attentifs à ne pas mettre en péril ce consensus par des signaux ambigus en matière du soutien financier au fonctionnement du système COMIFAC.
- Concernant le **dialogue avec la Chine**, les partenaires ont félicité les efforts de rapprochement entrepris par la Facilitation pour continuer d'établir un dialogue entre le PFBC comme réseau multi-acteurs impliqués dans le secteur forestier du Bassin du Congo et la Chine. Il est ressorti comme consensus dans le débat que le PFBC puisse poursuivre cette démarche avec la Chine, le WWF, l'Union Européenne et le secteur privé, et qu'une visite

officielle d'une délégation de la COMIFAC en Chine soit structurée. La Facilitation du PFBC va proposer une feuille de route conjointement avec le SE COMIFAC pour préparer les prochaines démarches menant à de relations plus directes entre les pays de l'Afrique Centrale et la Chine. En plus, le PFBC pourrait jouer un rôle d'interlocuteur privilégié dans le développement de nouvelles pistes de coopération triangulaire entre la Chine, l'Afrique et l'Union Européenne.

- En matière de gouvernance forestière, les partenaires ont pris acte de l'état d'**avancement des négociations FLEGT**. Ils ont encouragé les autres pays de la sous-région à suivre l'exemple de la République du Congo qui vient de signer son accord de partenariat avec l'Union Européenne. La question fondamentale qui a découlé des échanges était de savoir comment intégrer dans le processus de légalité le bois qui proviendrait des forêts communautaires? Dans la situation de la crise de la filière bois, il serait important d'encourager les efforts de commerce au niveau national et régional et améliorer la traçabilité des bois dans les pays d'Afrique Centrale. Ces efforts devraient être appuyés par la Task-force AFLEGT/FLEG.
- Les membres du PFBC ont noté que la **finalisation de la conversion des titres forestiers** en République Démocratique du Congo s'est passée dans un esprit participatif d'indépendance et de concertation. Le partenariat a appuyé ce processus malgré les critiques qui ont été formulées par certaines ONG. La conversion des anciens titres forestiers constitue une bonne base qui permettra d'avancer vers une situation de légalité nécessaire pour entamer l'aménagement et la gestion durable des concessions forestières. Finalement, le choix des **méthodes et systèmes de certification** capables de rentabiliser les efforts en aménagement durable des sociétés forestières, dépendra largement des marchés qui absorbent les produits de bois. Le PFBC continue d'appuyer le groupe de travail qui a débuté à développer des standards régionaux afin de crédibiliser les certificats. Le fait que le FSC déménagera son siège Africain du Ghana pour l'établir au Cameroun a été considéré comme un signal de l'attention que les organismes de certification portent vis-à-vis de la sous-région d'Afrique Centrale, engagée dans la promotion de la gestion durable des ressources forestières.
- Les membres du PFBC soutiennent aussi les pays de la COMIFAC dans le développement des capacités liées au **dialogue forestier international** autre que l'UNFCCC. Globalement, la COMIFAC en tant qu'acteur régional est actuellement beaucoup plus visible lors des différents processus relatifs aux forêts qu'il y a dix ans. Cependant, il a été constaté que l'élaboration des positions techniques très avancées ne suffit pas à elle seule pour faire avancer les intérêts de la sous-région. La nécessité de les coupler avec le niveau politique et de s'accorder avec les négociateurs professionnels pour mieux coordonner, sans pour autant délaisser les efforts de renforcement technique de négociation, a été partagée par tous les partenaires. En résumé il faut dire que l'Afrique Centrale a acquis aujourd'hui une image modèle de bon élève en pratiques d'aménagement , qui lui permet de rentrer dans les débats internationaux avec fierté.

- La publication du prochain rapport « **Etat des Forêts 2010** », toujours considéré comme un produit phare de la collaboration, sera une très bonne occasion pour souligner le travail effectué au sein du Partenariat. Le prochain sommet des chefs d'états de l'Union Africaine devrait être mis à profit pour organiser un évènement parallèle qui permettra d'utiliser le rapport EDF pour communiquer le positionnement de la sous-région notamment dans le cadre de l'UNFCCC où une position Africaine n'a pas encore été soumise. Il faudra cependant s'assurer que la prochaine édition intègre des chapitres sur des pays qui ne sont pas au centre de la COMIFAC, notamment le Rwanda, le Burundi et le Tchad. Les membres contribuant à la collecte des données ont aussi mis l'accent sur la responsabilité des administrations nationales de produire des données valables et fiables car la qualité du rapport et des prospections concernant le développement du couvert forestier en dépendent largement.
- En matière d'appui à la COMIFAC, l'**évaluation** de la mise en œuvre du **Plan d'opérations triennal 2006-2008** du Plan de convergence a servi de base pour la planification 2009-2011. Elle a permis de dégager de grandes divergences quant à l'appropriation du Plan de convergence par les parties prenantes et la faible capacité opérationnelle des institutions régionales partenaires. Pour la mise en œuvre du plan d'opération 2009-2011, les résultats de l'évaluation devraient contribuer non seulement à rapprocher toutes les parties prenantes mais aussi à accomplir la volonté des dirigeants dans l'application des accords signés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence. Car la crédibilité de la COMIFAC dépend aussi bien de la volonté des pays à mettre des fonds nécessaires pour un travail efficace que de la finalisation du processus de la réforme de ses institutions partenaires.

Concernant la mise en place des différents programmes en appui à la COMIFAC (BAD, ACDI, FEM/Banque mondiale, etc.), et dans le souci d'éviter le chevauchement ainsi que la duplication des efforts des partenaires d'une part et de faciliter le travail du Secrétariat Exécutif d'autre part, les membres du PFBC ont exprimé le souhait d'améliorer la concertation, la collaboration et la coordination de leurs différentes actions pour la promotion d'une approche commune entre les partenaires, et d'exploiter l'opportunité qu'offre le Bureau d'appui à la COMIFAC (plateforme de coopération) pour une mise en œuvre concertée du plan de Convergence de la COMIFAC.

9. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants au Comité Consultatif Régional, Douala 18 au 19 mai 2009

	NOM	PAYS/ INSTITUTION	EMAIL
1.	Abdoulaye DAGAMAÏSSA	BAD	a.dagamaïssa@afdb.org
2.	André Kamdem	WWF	kamdem_toham@yahoo.fr
3.	Antoine EYEBE	USAID	Antoine.eyebe@iucn.org
4.	BAMBE Dansala	ADIE	bdansala@yahoo.fr
5.	BATOUM THEMOTIO	COMIFAC-CAMEROUN	themotio@yahoo.fr
6.	Benoît DEMARQUEZ	TEREA	b.demarquez@terea.org
7.	BIHINI WON WA M.	GTZ – BFA Yaoundé	bihiniwonwamusiti@yahoo.fr
8.	Carlos de Wasseige	FORAF	cdewasseige@foraf.eu
9.	Caroline ONANINA	Groupe ALPICAM	caroline.onanina@alpiwood.com
10.	Céline NANA	SE COMIFAC	comifac2005@yahoo.fr
11.	Célestine NTSAME O.	OIBT	nocmc@yahoo.fr
12.	Christophe Besacier	France	Christophe.Besacier@diplomatie.gouv.fr
13.	Claus-Michael FALKENBERG	Consultant/GTZ	Claus-Michael.Falkenberg@t-online.de ;
14.	Cléto NDIKUMAGENGE	UICN	Cleto.NDIKUMAGENGE@iucn.org
15.	Clotilde NGOMBA	Banque Mondiale	cngomba@worldbank.org
16.	Cornelia SEEGER	Facilitation PFBC	Cornelia.seegers@gtz.de
17.	Cyrie SENDASHONGA	CIFOR	c.n.sendashonga@cgiar.org
18.	Danièle FOUTH	GTZ-BFA Yaoundé	Danielle.fouth@gtz.de
19.	David EDJANG NSUE	COMIFAC-Guinée Equatoriale	dennzang@yahoo.es
20.	Dietmar SCHORLEMER	GTZ –BFA Yaoundé	Dietmar.schorlemer@gtz.de
21.	Elie Hakizumwami	WWF	EHakizumwami@wwfcarpo.org
22.	Elvis Ngolle Ngolle	CAMEROUN	comifac2005@yahoo.fr
23.	Emmanuel Bizot	Président COMIFAC	comifac2005@yahoo.fr
24.	Gabriel MOLA MOTYA	FIB, RDC	fib3552@yahoo.fr
25.	Georges C. Boudzanga	Congo	Cabc_georges@yahoo.fr
26.	Gérard DARASPE	KFW	Gerard.daraspe@kfw.de

	NOM	PAYS/ INSTITUTION	EMAIL
27.	Gérard MOUSSU	UFIGA	Gerard.moussu@preciouswoods.com
28.	Hans SCHIPULLE	Facilitation PFBC	hans.schipulle@gmx.de
29.	Herbert CHRIST	Facilitation PFBC	Herbert.Christ@gtz.de
30.	Irina DVORAK	GTZ -BFA Yaoundé	irina.dvorak@gtz.de
31.	Jaap Schoorl	GTZ – RDC	jaap.schoorl@gtz.de
32.	Jacques TUNGUNI	COMIFAC-RDC	jtunguni@yahoo.fr
33.	Jean B. Koffi Yao	OAB	jeanbaptisteyaokoffi@yahoo.fr
34.	Jean Claude NGUINGUIRI	FAO	jeanclaude.nguinguiri@fao.org
35.	Jean Jacques ZAM	REPAR	janjakzam@yahoo.fr
36.	Jean-Claude SOH	CANADA	jeanclaude.soh@baccyde.net
37.	Jean-Marc SINNASSAMY	FEM	jsinnassamy@thegef.org
38.	Jean-Michel SIONNEAU	ECOFAC	ecofac4crjmsionneau@yahoo.fr
39.	Jeanne Marie MINDJA	GRAMUE	mindja73@yahoo.fr
40.	Jean-Pierre AGNANGOYE	RAPAC	jp_agnangoye@yahoo.fr
41.	Jean-Pierre BOLEMBISSA	ADIE	S/c bdansala@yahoo.fr
42.	Jose ILANGA	MECNT RDC	ilangajose@yahoo.fr
43.	Joseph BENGA	MINFOF CAMEROUN	fridebenga@yahoo.fr
44.	Kapupu Diwa	REPALEAC	repaleac@yahoo.fr
45.	Kenneth ANGU ANGU	USAID	Kenneth.angu@iucn.org
46.	Knut KROEGER	GTZ-RCA	Knut.kroeger@gtz.de
47.	Leticia Pina CORTEZ	GTZ–BFA	leticia.pina@gtz.de
48.	Marc VANDENHAUTE	Union Européenne	DELEGATION-CAMEROUN- FLEGT@ec.europa.eu
49.	Marie MBOLO	FSC	m.mbolo@fsc.org
50.	Martin TADOUM	SEA / COMIFAC	tadoum@yahoo.fr
51.	NDAM Nohou	TRAFFIC	Nohou_n@yahoo.com
52.	Nicodème TCHAMOU	USAID	ntchamou@usaid.gov
53.	Nicole CLOT	INTERCOOPERATION	nicole.clot@intercooperation.ch
54.	Patrice PAA´H	Réseau « ROLD »	Caft_cameroun@yahoo.fr
55.	Pascal CUNY	ONFI / CTFC	cunyp@yahoo.fr

	NOM	PAYS/ INSTITUTION	EMAIL
56.	Peter SCHAUERTE	GTZ-BFA	peter.schauerte@gtz.de
57.	Prosperè NGOMA	Consultant	prosngoma@yahoo.fr
58.	Ramon Abaga Mituy	GUINEE EQUATORIALE	ramonmituy@yahoo.fr
59.	Raymond MBITIKON	SE COMIFAC	comifac2005@yahoo.fr
60.	Richard Eba'a Atyi	FORAF	rebaa@foraf.eu
61.	Richard GARRIGUE	SODEFOR, RDC	richard.garrigue@wanadoo.fr
62.	Rufin Antoine OKO	GT BAC	okaruf@yahoo.fr
63.	Samuel EBIA NDONGO	MINFIF Cameroun	Ebia ndongo@yahoo.fr
64.	Samuel MAKON	Facilitation PFBC	samuel.makon@gtz.de
65.	Samuel NGUIFFO	CED	snguiffo@cedcameroun.org
66.	Serges MENANG	DFID	emenangevouna@worldbank.org
67.	Tal MOULNANG	COMIFAC TCHAD	moultal@yahoo.fr
68.	Yves YALIBANDA	COMIFAC RCA	yvesyalibanda@yahoo.fr

Annexe 2 : Allocutions à la cérémonie d'ouverture de la réunion, lundi 18 mai 2009

- **Mot introductif de M. Hans Schipulle, Facilitateur du PFBC**

Excellences Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Mesdames et Messieurs,

Vous accueillir, en ma qualité de Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, ici à Douala, capitale économique du Cameroun, est un réel plaisir que je ne saurais, ni ne pourrais dissimuler. Le Cameroun, pays reconnu au niveau mondial pour son football où il tutoie tous les grands, est également désigné unanimement par les observateurs avertis comme l'« Afrique en miniature » et reconnu comme un pays forestier qui travaille à hisser la gestion forestière durable au niveau de ses premières préoccupations. Ce n'est donc pas par hasard qu'il est le siège de la COMIFAC, Institution intergouvernementale chargée de la mise en œuvre de la Déclaration historique des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Le Cameroun est donc en matière forestière « assis au premier banc » et comme tel, il lui est interdit de dormir, puisqu'il est observé en permanence par la Communauté internationale.

Ma joie de vous accueillir ici à Douala est d'autant plus grande que le Président en exercice de la COMIFAC, Mr Emmanuel BIZOT et le Ministre Elvis NGOLLE NGOLLE, nous font l'insigne honneur de prendre part à nos travaux. Je leur souhaite une cordiale bienvenue et leur promet d'écouter leurs sages conseils sur la marche du PFBC avec une oreille très attentive.

Mesdames et Messieurs,

La présente réunion du Comité Consultatif Régional, au même titre que les précédentes, peut-être considérée comme une réunion d'information, de communication et d'échanges. Au cours de ces assises, les participants pourront ainsi être informés et échanger sur le rapport en préparation de l'état des forêts du Bassin du Congo en 2008 et l'étude prospective sur ces forêts à l'horizon 2050. Ils en sauront plus sur la certification forestière en Afrique Centrale, les accords de partenariat volontaire signés ou à signer avec l'Union Européenne, le processus de conversion des titres forestiers en RDC, les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence, les appuis attendus par la COMIFAC de la part de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et du Canada. Ils apprendront également comment l'Afrique Centrale se prépare aux négociations sur les changements climatiques et auront le compte rendu de la réunion du FNUF à New-York, de la récente réunion de concertation des Ministres COMIFAC à Libreville et de la réunion du Conseil de Direction des Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo. Nous consacrerons aussi deux demi-journées aux discussions et échanges sur la place de l'exploitation forestière industrielle dans la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

Comme vous pouvez le constater, le programme de cette réunion est suffisamment serré et dense ; il me semble aussi suffisamment intéressant pour captiver l'attention des participants et assouvir leur soif de s'informer et de connaître ce qui se passe au sein du partenariat. C'est le prix à payer pour le

dialogue actif, la transparence et la franche collaboration que nous entendons instaurer au sein du PFBC, en faisant participer chaque membre dans des débats francs et ouverts, en encourageant la mise en place des processus de concertation nationaux et régionaux.

Mesdames et Messieurs,

Comme j'ai l'habitude de le dire, le PFBC a été mis en place pour apporter un appui aux pays de l'espace COMIFAC dans leurs efforts de conservation et d'utilisation durable de leur patrimoine forestier. Mais il s'agit bien d'un appui suivant l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et non d'une substitution aux structures et institutions nationales et régionales qui en ont la charge, tant dans la mobilisation des financements requis que dans la mise en œuvre des activités retenues. L'initiative des Chefs d'Etat de mettre en place un mécanisme de financement autonome pour couvrir les charges liées au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des autres institutions sous-régionales partenaires, a ainsi été hautement appréciée par les partenaires. Pour beaucoup d'entre eux, l'idée d'un financement effectif des institutions sous régionales par la sous région elle-même et donc la garantie que ces institutions, à la différence de tant d'autres, pourront remplir leurs fonctions et mandats de façon durable, a été un des déclencheurs pour leur intervention. Mais cette initiative des chefs d'Etats de la sous région de mettre en œuvre ce mécanisme de financement prend malheureusement beaucoup de temps à se concrétiser, ce qui laisse de plus en plus de place aux approches palliatives qui risquent d'affaiblir considérablement le Secrétariat exécutif, et selon mes entretiens, décourager les partenaires, qui avaient encore l'intention d'apporter des financements complémentaires à ceux réunis par les pays de la sous-région d'Afrique Centrale.

Je voudrais ainsi profiter de l'occasion que m'offre cette réunion du CCR pour sensibiliser les gouvernements sur les conséquences néfastes que peuvent entraîner de telles approches. Mais en attendant que cette situation connaisse une solution appropriée, je voudrais inviter les bailleurs de fonds, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé, à continuer sans désespérer à tenir les engagements auxquels ils ont souscrits dans la mise en œuvre de tous les axes du plan de convergence.

Vive la solidarité et la coopération internationales,
Je vous remercie pour votre aimable attention.

- **Discours de bienvenue de S.E M. Elvis Ngolle Ngolle, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun**

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de l'Environnement de la République Centrafricaine, Président en Exercice du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique,
Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Messieurs les Partenaires au développement,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,
Mesdames,
Messieurs,
Chers Délégués,

C'est un réel plaisir pour moi de vous souhaiter à tous et à chacun, dans cette sympathique salle de l'Hôtel SAWA de Douala, une chaleureuse bienvenue au Cameroun, et un agréable séjour à Douala, Capitale économique de notre pays, à l'occasion de la 7^e Session du Comité du Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Nous saluons la présence massive des partenaires à cette Session qui témoigne à n'en point douter, l'importance que vous accordez à la gestion durable des forêts du bassin du Congo. Le Cameroun est heureux d'abriter, ce pendant trois jours, cet événement et tient à remercier sincèrement la facilitation pour la confiance ainsi renouvelée. Nous nous réjouissons particulièrement de la présence très significative de notre ami, frère et collègue, le Ministre Centrafricain Emmanuel BIZOT, Ministre Centrafricain en Charge des Forêts et de l'Environnement, Président en exercice de la COMIFAC qui a bien voulu par sa présence rehausser l'éclat de cette rencontre.

Le partenariat des forêts du bassin du Congo a été créé en 2002 pour appuyer la déclaration faite à Yaoundé en 1999 par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale traduisant leur volonté d'œuvrer ensemble pour la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Le Cameroun comme tous les pays de la Sous région est membre du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo. Il s'est résolument engagé dans la gestion durable des forêts avec notamment un certain nombre d'acquis:

- L'adoption d'un plan d'affectation des terres qui consacre près de 60% des terres (soit quatorze millions d'hectares) au domaine forestier permanent pour la gestion forestière et faunique;
- Près de cinq million d'hectares, soit 70% des forêts de production sous aménagement ;
- Un réseau d'aires protégées pour près de 18% du domaine forestier;
- Près de neuf cent milles hectares de forêts certifiés;
- L'engagement des négociations d'un accord de partenariat avec l'Union Européenne devant garantir le Commerce légal des bois à partir du Cameroun, ces négociations sont arrivées à leur terme depuis le 30 avril 2009 et n'attend plus qu'à être paraphées dans les jours à venir.

Excellence,
Mesdames,
Messieurs,

Comme vous le savez tous, le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo est une plate-forme d'échange et de commercialisation entre partenaires sur les programmes et projets menés dans la sous région Afrique Centrale pour une synergie de leurs actions, en vue de la réalisation de différents axes des plans de convergence de la COMIFAC, mais aussi pour la mobilisation de nouveaux partenaires.

Je formule le souhait qu'au terme de ces assises tous les partenaires aient une vue d'ensemble sur les évolutions ayant marqué la gestion durable des écosystèmes forestiers de la Sous région au cours de ces derniers mois.

Je ne saurais terminer mon propos sans solliciter de nos partenaires, des appuis multiformes pour permettre à nos pays de faire face aux méfaits de la crise financière internationale qui sont dommageables à nos économies nationales et partant au niveau de la gestion durable des forêts.

Sur ce, je vous souhaite tous une bonne continuation des travaux de manière à rendre chaque jour plus efficient l'outil que constitue le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

Vive la Coopération Internationale.
Vive le Cameroun.

Je vous remercie

- **Discours d'ouverture officielle de la réunion de S.E. M. Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine, Président en Exercice de la COMIFAC**

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun
Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Partenaires au Développement
Chers Participants
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir d'être à Douala à l'occasion de la présente réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. Je suis ainsi honoré de prendre la parole à l'occasion de l'ouverture des travaux de la 7^e réunion du CCR/PFBC en ma qualité de Président en exercice de la COMIFAC.

Permettez-moi de remercier la facilitation du PFBC pour m'avoir invité à participer à cette rencontre et surtout pour la qualité de l'organisation de la réunion.

Aussi, voudrais-je remercier le gouvernement et le peuple Camerounais pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé depuis mon arrivée à Douala.

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun
Monsieur le Facilitateur du PFBC,
Mesdames et Messieurs,
Chers Participants,

Comme vous le savez, les pays d'Afrique Centrale se sont irrémédiablement engagés vers la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers respectifs. La Déclaration de Yaoundé de mars 1999 en constitue le socle de cet engagement. L'Assemblée Générale des Nations Unies a pris acte de cette Déclaration par sa résolution 54/214 de décembre 2000 par laquelle elle demande à la Communauté Internationale d'appuyer les pays d'Afrique Centrale dans leur effort de gestion durable des ressources forestières.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo lancé en 2002 à Johannesburg a été une réponse à cet appel des Nations Unies. En effet, de part sa structure, le PFBC est une association volontaire regroupant tous les partenaires œuvrant dans la sous-région pour soutenir la Déclaration de Yaoundé et le Plan de convergence de la COMIFAC.

Ce type de partenariat assez innovant qui rassemble les acteurs gouvernementaux, la société civile, le secteur privé et les partenaires financiers constitue aujourd'hui un modèle dans le monde. En effet, depuis sa création, le PFBC ne cesse de se développer et je ne peux que m'en réjouir. Ce développement a été possible grâce à l'impulsion et au dynamisme des différentes facilitations qui ont su asseoir au fil des années des mécanismes de concertation, d'échanges et de coordination entre les membres du PFBC.

C'est le lieu de remercier les Etats-Unis d'Amérique, la France pour leurs facilitations antérieures et l'Allemagne pour le travail abattu depuis la reprise de la facilitation en 2007.

Le Comité Consultatif Régional initié par la facilitation française est aujourd'hui l'espace de dialogue et d'échanges sur l'avancement des activités et programmes des différents partenaires. Cette réunion de Douala, septième en son genre depuis le lancement du PFBC, intervient à une période cruciale où le monde est confronté à une grave crise financière. Cette crise a engendré comme vous le savez des conséquences néfastes dans le secteur forestier de la plupart des pays de l'espace COMIFAC. C'est pour cela que les Ministres de la COMIFAC se sont retrouvés le 08 mai dernier à Libreville pour examiner cette problématique préoccupante pour nos pays.

Mesdames et Messieurs,

Le présent CCR est la deuxième réunion qui se tient après la reprise du flambeau de la Présidence en exercice de la COMIFAC, par mon pays, la République Centrafricaine en septembre 2008. Conformément à la feuille de route de la présidence centrafricaine, nous avons prévu de mettre un accent pendant notre mandat sur les axes d'intervention suivants :

- Renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des coordinations nationales ;
- Amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable des forêts ;
- Mise en œuvre des conventions internationales majeures ratifiées dans la sous-région ;
- Contribution à la mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et autres mécanismes novateurs de financement du plan de convergence ;
- Réforme et renforcement des institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC.

Ainsi depuis Bangui, mon pays travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif et les partenaires au développement en vue de mettre en œuvre notre feuille de route.

Cette réunion de Douala est donc importante car elle permettra de faire le point sur les actions qui ont été menées par les uns et les autres depuis le dernier CCR de Brazzaville.

Pour ce qui concerne la COMIFAC, l'action majeure menée ces derniers mois portent, en plus du renforcement des capacités, sur l'évaluation du plan d'opérations 2006-2008 et la planification de la deuxième phase triennale 2009-2011 du plan de convergence. Pour l'évaluation du plan d'opération triennal du plan de convergence, ses conclusions révèlent un faible taux de réalisation des activités planifiées. L'une des causes essentielles de ce bas niveau de réalisation est la faible mobilisation des apports financiers tant au niveau des partenaires que des Etats.

Ce constat montre combien il est important de rappeler ici les engagements volontaires pris au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg en 2002 par les Partenaires pour appuyer les pays d'Afrique Centrale dans la mise en œuvre du plan de convergence d'une part, et les volontés politiques exprimées lors de cette même conférence par les Etats d'Afrique Centrale pour gérer de manière concertée leurs ressources forestières d'autre part. Des efforts louables ont été

certes faits depuis le deuxième Sommet des Chefs d'Etat de février 2005 à Brazzaville pour mobiliser l'appui des partenaires. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est ainsi offerte pour remercier tous les partenaires au développement et bailleurs de fonds pour leurs contributions à la mise en œuvre du plan de convergence.

Compte tenu des coûts estimés à 1,7 milliard de dollar Etats Unis de mise en œuvre du plan de convergence, le gap en matière de financement reste encore important. Je voudrais donc du haut de cette tribune lancer un appel à tous les partenaires afin que des appuis financiers accrus soient apportés pour soutenir la mise en œuvre dudit plan de convergence.

Mesdames et Messieurs,

Si la crise financière internationale actuelle pourrait être un facteur limitant pour une contribution accrue des partenaires au développement et des Etats du Bassin du Congo durant les prochaines années pour la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, il convient de relever que le monde connaîtrait de graves crises si au problème financier de l'heure devaient s'ajouter les catastrophes naturels liés à une mauvaise gestion des ressources naturelles.

C'est en considération de ce qui précède, et des menaces réelles et grandissantes qui pèsent sur la pérennité des ressources naturelles, que la communauté internationale devrait être plus vigilante et plus agissante pour prévenir des situations difficilement réparables tels les élévations de température terrestre, la désertification, l'assèchement des cours d'eau, etc.

Durant les années écoulées, beaucoup de partenaires potentiels ont continué d'observer de manière très attentive ce qui était en train d'être fait au niveau de la sous région en matière de gestion durable des ressources forestières et également de voir si ce partenariat ainsi que la COMIFAC pouvaient bien être un cadre de concertation et une institution sérieux avant de s'impliquer dans le processus.

A ce jour, nous pouvons affirmer que bien qu'il soit encore jeune, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo est sur le bon chemin et devra d'avantage développer des actions en direction des institutions et des Partenaires qui hésitent encore à venir occuper leur place et participer aux réunions du PFBC.

Je voudrais terminer en souhaitant que la réunion de Douala redonne une nouvelle perspective pour une coopération plus agissante et pour que soit sauvegardé le second grand massif forestier tropical de la planète, les forêts du bassin du Congo.

Vive la coopération internationale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie

Annexe 3 : Agenda indicatif des événements majeurs à venir

Date	Lieu	Activité
25. - 29.5.	Nairobi	AMCEN
25. – 29.5	Yaoundé	Conférence Tenue forestière, gouvernance, entreprises (Rights and Resources Initiative, Intercoopération)
Fin Mai, début Juin	Pays COMIFAC	Journées nationales des Aires Protégées
1. – 12.6.	Bonn	UNFCCC SB 30
8. – 12.6.	Yaoundé	WWF-China visite en Afrique centrale (WWF-CARPO)
15. – 17.6.	Libreville	WWF-China visite en Afrique centrale (WWF-CARPO)
15. – 16.6.	Kinshasa	Forum sur Efficacité de l'Aide internationale (BM)
15. – 19.6.	lieu à déterminer	UNCCD réunion de préparation COP 10 pour l'Afrique
22. -25. 6.	Nairobi	Atelier panafricain : APA et forêts (UNEP, GTZ)
22. – 22.6.	Washington	Conseil du FEM/GEF
30.6. – 2.7.	Accra	Conférence internationale sur la promotion du Commerce intra africain du bois et des produits bois (OIBT, Gouvernement du Ghana)
8. – 10.7.	Montréal	Réunion informelle d'experts ASEAN, COMIFAC, OTCA (SCBD, GTZ)
13. – 17.7.	Douala	8 ^{ème} réunion du GTBAC
20. – 24.7.	Tunis	UNCCD réunion de préparation COP9 pour l'Afrique
10. – 14.8.	Bonn	UNFCCC réunions de préparation
23.-28.8	Nairobi	2 nd World Agroforestry Congress
21.9. – 2.10.	Buenos Aires	COP9 UNCCD
28.9. – 9.10.	Bangkok	UNFCCC réunions des groupes de travail
Fin Sep.	Lieu ??	Réunion avec les responsables des projets FFBC/CBFF (BAD)
5. – 9.10.	Douala	9 ^{ème} réunion GTBAC
17.10.	Buenos Aires	Pré-event sur les initiatives régionales (FAO)
18.- 23.10.	Buenos Aires	Congrès forestier mondial (FAO)

9. – 13.11.	Washington	Conseil du FEM/GEF
2. – 6.11.	Lieu déterminer	à UNFCCC réunions des groupes de travail en préparation COP 15
3. – 8.11.	Yokohama	44 ^{ème} OIBT
6. – 7.11. 9. – 15.11.	Kuala Lumpur	Réunions initiative APA, COMIFAC/GTBAC, SCDB
Nov. (2^{ème} partie)	Yaoundé	Réunion plénière PFBC
16.-20.11.	Guilin	CLI China NFP Facility : forests for people, livelihood and poverty reduction
22. – 24.11.	Kinshasa	Atelier sous-régional CICOS (U.E., CICOS)
7.-18.12	Copenhague	COP 15 et COP/MOP5 UNFCCC
14. – 18.12.	Douala	10 ^{ème} réunion GTBAC
Dernier trimestre	Yaoundé	Journée de la forêt AC (CIFOR), à confirmer
Fev : 2010	Brazzaville	Semaine forestière Africaine (FAO)
Mars 2010	Douala	RACE Wood Forum : Rencontre Africain pour la Coopération Economique (IFIA)

Annex 4 : Ordre du jour

Dimanche 17 mai 2009	
19.00 – 21.00	Réception offerte aux participants par la Facilitation (<i>Restaurant « Le Provençal »</i>)
Lundi 18 mai 2009	
8.30 – 9.00	Inscriptions et Installation des participants au Comité Consultatif Régional PFBC
9.00 – 9.40	Ouverture officielle de la réunion du Comité Consultatif Régional PFBC
	<ul style="list-style-type: none"> • Mot Introductif de M. Hans Schipulle, Facilitateur du PFBC • Mot de M. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC • Discours du Ministre en charge des Forêts du Cameroun • Discours du Président en exercice de la COMIFAC
9.40 – 10.00	<i>P a u s e – Café</i>
Gouvernance forestière en Afrique centrale	
10.00 – 11.00	Point sur le rapport sur l'état des forêts 2008 (Carlos de Wasseige, FORAF) et sur étude prospective 2050 (Martin Tadoum)
11.00 – 11.30	Dialogue avec les acteurs chinois du secteur forestier (Samuel Makon)
11.30 – 12.00	Atelier sous régional de réflexion sur la certification forestière crédible dans le Bassin du Congo et développement des standards FSC en Afrique centrale (Elie Hakizumwami –WWF & Marie Mbolo -FSC)
12.00 – 12.30	Point sur négociations APV/UE en Afrique Centrale (Marc Vandenhoute)
12.30 – 13.00	Processus de conversion des titres forestiers en RDC – Rapport sur l'atelier de Kinshasa (José Ilanga/Jaap Schoorl)
13.00 – 14.00	<i>Pause – Déjeuner</i>
Appuis à la COMIFAC	
14.00 – 14.30	Evaluation de la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC (Martin Tadoum)
14.30 – 15.00	Point sur la mise en place du programme canadien d'appui à la COMIFAC (Jean Claude SOH)
15.00 – 15.30	Point sur la mise en place du programme d'appui à la COMIFAC de la Banque Mondiale et du GEF (Clotilde Ngomba/Jean-Marc Sinnassamy)
15.30 – 16.00	Point sur la mise en place du Programme d'appui de la BAD à la COMIFAC (Abdoulaye Dagamaïssa, BAD)
16.00 – 16.30	<i>P a u s e – Café</i>
Dialogue international sur les forêts	
16.30 – 17.30	Etat de préparation des négociations sur le changement climatique- processus REDD (M. Besacier) Etat des négociations sur le régime international APA (OKO Rufin, GTBAC)
17.30 – 18.00	Compte rendu des grandes conclusions de la réunion du FNUF8 (Herbert Christ & Martin Tadoum)

	Mardi 19 mai 2009
	Mécanismes de financement
8.30 - 9.00	Point sur la mise en place du Mécanisme autonome de financement de la COMIFAC et des institutions partenaires (SE/COMIFAC)
9.30 - 10.00	Compte rendu de la réunion du Fonds des forêts du Bassin du Congo et point sur le financement des projets (Abdoulaye Dagamaïssa, BAD)
10.00 – 10.30	Etat de mobilisation des financements des partenaires pour la mise en œuvre du Plan de Convergence (Introduction SE/COMIFAC; Tour de Table)
10.00 – 10.30	<i>Pause – Café</i>
	Prochaines échéances
10.00 – 10.30	Commémoration de la Déclaration de Yaoundé -Yaoundé + 10 (SE/COMIFAC et Facilitateur du PFBC)
10.30 – 11.00	Calendrier de travail du PFBC pour l'année 2009 (Herbert Christ) et Evénements majeurs prévus dans la sous- région en 2009 (Martin Tadoum)
11.00 – 11.30	Contacts en vue de la prochaine facilitation du PFBC (Hans Schipulle)
11.30 – 12.00	Dates de la prochaine réunion du CCR et de la prochaine grande réunion plénière du PFBC (Christ/Makon)
12.00	Cérémonie de clôture